



le peuple breton

7f

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

N° 225 - SEPTEMBRE 1982

**RENTREE
CEUX QUI
BLOQUENT**

M 2331 - 225 - 7,00 F

CORSE : UN SCRUTIN HISTORIQUE

« Breizh Kabigs »

247, rue Jean-Jaurès

Petite et grande taille

« Yveline »

Prêt-à-porter féminin

1, rue Inkerman - 29200 BREST



VENTE AUX PARTICULIERS

**LE SANITAIRE
C'EST MON AFFAIRE !**

Salle de Bains COULEUR

« BEIGE BAHAMAS »

Baignoire : fonte émaillée 1,70

Lavabo - Colonne : 64 cm Bidet

Ensemble complet à partir de :

1 750,00 Frs

Ouvert le Samedi matin

J. Guillou
SANITAIRE-CHAUFFAGE
7, rue Kléber BREST - Tél. 02.10.54

THIERRY' SPORTS
Cycles  **RALEIGH**



Le Spécialiste du Vélo-Cross

Brest, 55, rue de Lyon - Tél. 46.34.85

La Trinité : Centre Commercial Suroi - Tél. 45.69.61



Biel Le Vourc'h

29214 Landéda

Tél. 04.93.39

Bravoc'h ha gwelloc'h
tiez a vremen

Constructions contemporaines

keltia-musique



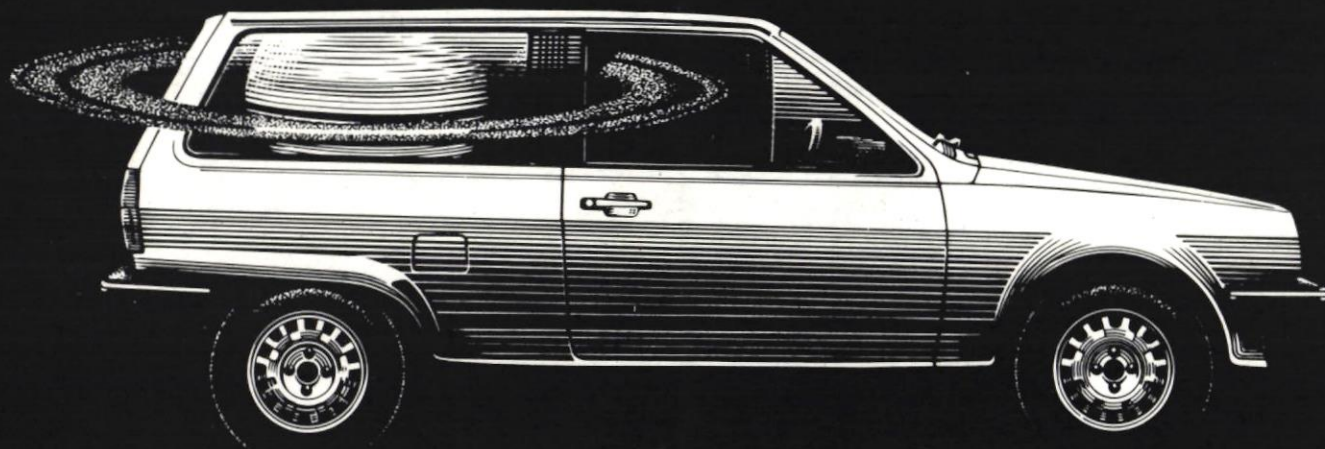
1, place au Beurre

29000 QUIMPER

TÉL. : (98) 95.45.82

DISQUES
LIVRES
ET
INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
DES PAYS
CELTES

ENREGISTREMENTS - ÉDITIONS de DISQUES et CASSETTES



**NOUVELLE POLO,
LA PETITE GEANTE.**

VOLKSWAGEN 

Modèle représenté : Polo CL - jantes alliage léger en option.



Votre concessionnaire pour les marques Volkswagen et Audi.

GARAGE SAINT-CHRISTOPHE - 132, route de Gouesnou - BREST - Tél. 02.19.80

**Souscription permanente
pour le progrès
du « Peuple Breton »**

TABLEAUX

La fête du « Peuple Breton », si c'est la fête d'un peuple (30.000 entrées au bas mot, ça représente un sacré échantillon, vous ne trouvez pas ?), c'est aussi celle d'un journal. Lequel tient bon la rampe en partie grâce aux réponses favorables à ses sollicitations mensuelles. Et qui joue sur (presque) tous les tableaux : appels à souscription, lancement d'un concours d'abonnements, et puis fête de soutien annuelle. Mélangeons le tout : que chaque participant aux 9 et 10 octobre souscrive et fasse un (ré)abonnement, même par anticipation, et on vous raconte pas les améliorations que pourrait connaître dans les mois suivants votre journal favori. Dans la déjà longue histoire de la presse écrite, les publications qui ont fait un « boom » dès leurs premières sorties ont toujours été une exception. À ce titre, elles confirmaient la règle qui veut que toute progression d'un journal est lente. Il suffit de le savoir... et d'agir sans perdre de temps.

9^e liste

A. Le Corff, Colpo	50,00
M. Corand, Rennes	20,00
P. Trévidic, Huelgaot	30,00
P. Scoarnec, Concarneau	35,00
A.M. Kervern, Brest	30,00
C.T., Liffre	20,00
J. Philippe, Guingamp	30,00
P. L'Herrec, Loguivy-Plougras	80,00
C. Gouedevel, Rennes	10,00
J. Michel, Guingamp	20,00
M. Le Hir, Milizac	10,00
G. Le Goff, Hennebont	30,00
Y. Liot, Saint-Brieuc	10,00
T. Perrot, Locudy	30,00
J.C. Cusson, La Roche/Yon (85) ..	30,00
J.C. Andrieux, Guidel	20,00
A. Guillevic, Belz	20,00
A. Lavanant, Brest	20,00
Y. Oul'chen, Carhaix	80,00
Y. Croguennec, Livry-Gargan (93) ..	80,00
C. Auclair, Epernon (28)	20,00
J.F. Gallo, Chalon-Marne (51)	30,00
J.Y. Monnat, Brest	20,00
M. Guernec, Chevilly-Larue (94) ..	20,00
J.J. Le Moine, Cannes (06)	30,00
G. Le Liboux, Bois-Colombes (92) ..	30,00
D. Chedante, Limeil-Brevannes (94) ..	20,00
R. Lestanlen, Carhaix	30,00
J. Nonnenmacher, Rennes	20,00
Anonyme, Brest	80,00
R. Rome, Velizy (78)	30,00
G. Rivière, Pont-Scorff	30,00
G. Guennoc, Brest	20,00
L. Bodivit, Pleuven	30,00

Total 9^e liste..... 1065,00
Report des listes précédentes 14531,70

TOTAL..... 15596,70

Photo de couverture : celui qui tient la serviette, c'est un directeur de la S.B.F.M. de Lorient, face (si l'on peut dire) à ses employés.

SOMMAIRE

Editorial :

Esquisses pour une rentrée 4

Politique :

Péripiétés brestoises 11

Madame 25% 12

Social :

Une rentrée difficile 6

24 heures pour un chauffeur-routier 7

Enseignement :

Plus Savary, plus c'est pareil 13

Nucléaire :

Un référendum en Wallonie 15

Humeur :

Les volets clos 5

International :

Corse : au soir du 8 août 18

Culture :

Un festival recentré 25

Folklore :

Un centre européen à Llangollen 28

Toiles cousues :

Loin des besogneuses imageries 28

Radio :

R.B.O. : la bonne oreille 21

Un jour avec :

La Tournée des Abers à Pont-l'Abbé 22

B.D. :

Frilouz : le morveux se mouche

comme un grand 26

La page de Serge Monfort 32

Concours :

Abonnements pour un voyage 29

Rubriques :

Chiche ? 5

P.B. Service 26

Courrier des lecteurs 30

Fête du P.B. :

Le programme 16



Qualifier de « proportionnelle » la nouvelle loi électorale relative aux municipales, tient de l'abus de langage. On lira pourquoi en page 9.

« LE PEUPLE BRETON » - Mensuel - B.P. 304, 29273 Brest Cédex, Tél. : (98) 46.18.24 (Répondeur après 19 h.). - Rédaction : Pierre Gallais - Directeur de la Publication : Jean Guéguénat.

ABONNEMENTS - Ordinaire : 70 F - De soutien : à partir de 90 F - Etranger : 85 F - Etranger (par avion) : 105 F - C.C.P. : 2365-76 Rennes.

CHANGEMENTS D'ADRESSE - Pour tout changement d'adresse, nous demandons à nos abonnés de nous écrire en joignant ou en recopiant leur dernière bande d'expédition du journal, et en joignant 2,00 F en timbres pour frais. Merci d'avance.

PUBLICATION - Publication inscrite à la C.P.P.A.P., N° 41 387 - Photocomposition Atelier Le Dœuff, Lorient - Imprimerie de l'Iroise, Brest - Dépôt légal : 3^e trimestre.

LE MANHATTAN BAR

26, Rue de l'Harteloire - BREST
Téléphone : 44.24.22

Ouverture 18 heures
Fermé le Dimanche

PELLICULES SÈCHES SHAMPOOING ROMARIN

J.F. KERVERN

2 fois par semaine



ESQUISSES POUR UNE RENTREE

LES socialistes ont-ils découvert la crise du capitalisme cet été? Les «années terribles» prophétisées par Lionel Jospin contrastent trop nettement avec l'état de grâce des douze mois précédents pour qu'on puisse y voir autre chose que la préparation d'une rentrée fort délicate.

Dans la première année de son gouvernement, la gauche a entamé en pleine lucidité un pari risqué: celui de l'investissement. Une augmentation de l'argent disponible devait accélérer la production et permettre ainsi aux industriels de s'équiper davantage, les nationalisations devant provoquer une accentuation de ce mouvement. Mais les obstacles ont été multiples. Les États-Unis ont vu d'un mauvais œil une éventuelle réussite de la gauche en France et n'ont pas reculé devant la manipulation financière. Les entreprises nationalisées ont été confiées à des hommes-liges de l'ancien régime qui ont renacé devant les nouvelles orientations à prendre. Enfin, le patronat n'a pas investi comme on aurait dû l'espérer, ce qui a nettement favorisé les produits importés.

Il y avait certainement naïveté de croire que la droite de combat, animée par le C.N.P.F., aurait joué le jeu. A multiplier les sourires, à mitonner quelques cadeaux, on pratiquait un jeu de dupes. De même, laisser aux commandes des entreprises nationalisées un personnel qui avait grandi dans le terreau du giscardisme, relevait du numéro de trapèze sans filet.

La volonté de composer avec une droite revancharde ne peut aboutir qu'à des impasses. Elle a porté en germe les mesures brutales de juin et de juillet, dont deux au moins — le blocage des salaires et la baisse des prestations sociales — auraient soulevé un énorme tollé si elles avaient été prises par un gouvernement de droite.

La pilule des mesures de «rigueur» est bien difficile à avaler. Elles ne peuvent être comprises que si se manifeste une volonté de s'appuyer sur les travailleurs et non sur le pari d'une bonne volonté de la droite. Pour le moment, c'est une orientation qui n'apparaît que de manière bien diffuse. Pour nous, la véritable chance de la gauche, c'est de s'en tenir rigoureusement à son programme, à ses promesses; c'est en un mot de pratiquer une politique de gauche...

Faut-il redire que son ambition ne doit pas être de faire «mieux» que Giscard, mais de faire «autrement»? Qu'elle doit être, non de replâtrer là où les fissures apparaissent, mais de mettre en œuvre des conquêtes qui ne puissent plus être remises en cause, des changements irréversibles.

C'est dans ce contexte incertain que se profilent déjà, au loin, les élections municipales.

Il y a cinq ans et demi, la surprise avait été grande de voir neuf des onze villes bretonnes de plus de 30.000 habitants se

munir d'une municipalité de gauche. Ce premier virage d'une population classée jusque là par les observateurs politiques comme largement réactionnaire et obscurantiste, il faut absolument éviter de le remettre en cause.

Même si la gauche n'a que partiellement rempli les espoirs qu'on avait alors mis en elle, il y a des acquis qu'il faut absolument préserver, des actions qu'il faut poursuivre, une présence qu'il faut accentuer. Les notables n'ont pas définitivement renoncé à leur pouvoir. Ceux qui ont été évincés rêvent de revanche... et s'y préparent assez méthodiquement. Or la Bretagne ne peut plus se permettre d'autres années de leur présence étouffante: économiquement, socialement, culturellement, le peuple breton aurait mille peines à s'en remettre. C'est dire l'importance que nous accordons à cette consultation locale, c'est dire le soin avec lequel nous élaborons actuellement nos propositions en matière municipale (le P.B. y reviendra) mais également en matière économique (le programme d'avenir pour l'agriculture bretonne en étant un jalon de poids). C'est dire aussi l'inquiétude que suscitent les manipulations d'une loi électorale qui vise plus des intérêts partisans que la véritable démocratie et qui, sournoisement, est faite pour laminer ceux qui, à gauche, n'appartiennent pas au parti socialiste (voir plus loin notre analyse de cette loi).

Pourtant une gauche bretonne forte est plus que jamais nécessaire.

D'abord parce qu'il ne faut pas perdre de vue, comme certains le font peut-être un peu facilement chez nous, le pas énorme — pour la France et pour la Bretagne — qui a été franchi avec l'élection de François Mitterrand. Ceci étant nettement posé, il s'agit, dans cette situation nouvelle, de développer des propositions, d'exiger des priorités. De dire nettement, aussi, les désaccords; de dénoncer les manquements: en matière sociale, électorale, culturelle, ils deviennent plutôt criants.

Or le parti socialiste a une forte tendance à considérer que toute critique est forcément de droite, que l'appartenance à la gauche passe par une soumission à son hégémonie et que toute expression autonome fait le jeu des forces du passé.

C'est une position dangereuse pour la gauche elle-même et pour la manière de vivre qu'elle propose. Aujourd'hui, en Bretagne comme en Corse et chez les autres peuples de France, des forces de vie prennent corps, grâce à la porte ouverte le dix mai 1981. Il ne faudrait pas que pour des intérêts partisans, elles soient étouffées, refoulées ou à défaut récupérées. En Bretagne, l'autonomie rime avec le socialisme, elle est un apport décisif par la libération des hommes de ce pays.



U.D.B.

Le ciel décentralisé...

LE Journal Officiel du 12 août 1982 publie deux décrets de la plus haute importance.

L'un autorise la commune de Toulouse à agrandir l'un de ses cimetières. L'autre autorise la congrégation des Filles du Divin Rédempteur à transférer son siège principal d'Épinal à Paris.

Ces décrets sont signés du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Et de la Décentralisation, ce n'est pas une blague !

Mais on comprend qu'un statut particulier pour la Bretagne ou sa simple réunification effraient les signataires de pareils actes de Gouvernement...

Proposition constructive

L'AFFAIRE de Paris a fait plus de bruit que de mal. Gaston Defferre a rassuré et Jacques Chirac s'est calmé. Mais à défaut d'avoir fait couler le maire de la capitale, pourquoi ne pas s'en prendre à des sous-fifres. Pourquoi ne pas, par exemple, décider aussi soudainement de faire revenir la Loire-Atlantique au sein de la région Bretagne. Des deux présidents de conseils régionaux, Guichard ou Marcellin ; il y en aurait un qui serait bien contraint de rester sur la touche !

Histoire de voiles

LE passage à Pornichet du Tour de France à la voile n'a pas manqué de piquant. Il faut dire que, depuis quelques années, « Les Pays de Loire » sponsorisent l'un des voiliers et que les militants nazairiens de l'unité bretonne l'attendaient au coin du quai. Dans l'équipage du dit bateau figuraient Joël Batteux, futur maire (PS) de Saint-Nazaire et Olivier Richard, conseiller général (PS) ; mais ils avaient préféré descendre à l'escale précédente (La Trinité).

Déprime aussi de la responsable de la camionnette d'assistance du bateau « Pays-de-Loire » qui déclarait « en avoir marre » car, dans toutes les étapes bretonnes des gens sont venus manifester contre ce bateau et cette région, et qu'à Roscoff on a même menacé de le couler !

Déprime encore des édiles de Pornichet qui, lors de la réception officielle, se sont vu attribuer d'office un drapeau breton qu'ils ont dû garder en main pendant tout leurs discours.

On craint le pire pour l'an prochain...



Le Peuple Breton

La boule de cristal d'Olivier Guichard

ENTENDUE lors du débat sur les compétences de l'Assemblée Corse fin juillet, cette belle réplique du maire de La Baule à Gaston Defferre.

« Cette loi n'est pas une loi. C'est la satisfaction d'un engagement secrètement négocié par d'autres que vous avec les autonomistes. C'est l'article public d'un traité secret. »

Et pourquoi pas non plus la main de Kadhafi ou de Khomeini pendant qu'on y est ? Sacré blagueur, va, et dire que c'est élu en Bretagne... Pour une fois, on serait tout prêt à l'abandonner aux Pays-de-Loire.

LES VOILETS CLOS

SI le tourisme créait des emplois stables, ça se saurait. Ça laisserait des traces dans les statistiques. Par exemple dans les résultats du recensement.

L'U.D.B. de Cornouaille, dans un dépliant distribué cet été, rappelait des chiffres en chute libre. Entre les deux derniers recensements, le Guilvinec a perdu 401 habitants, Penmarc'h 458, Plozévet 260, et Douarnenez et Concarneau ont perdu chacune 700 personnes. En pleine zone touristique, dans des villes qui ont connu le mois dernier des embouteillages record, septembre annonce à nouveau le temps des volets clos.

A Combrit, 36 % des habitations sont des résidences secondaires, à Locudy 45 %. Les volets fermés pour dix mois, barricadées, pesamment présentes, d'une inutilité arrogante aux yeux de ceux qui restent.

Les taxes, c'était sûrement une bonne idée ; une sorte de réparation au bénéfice de communes qui ont souvent investi dans des infrastructures qu'il faut entretenir douze mois pour qu'elles servent un, deux ou trois ; une ressource pour des régions dont l'une des richesses naturelles, la beauté des sites, est souvent accaparée ou détruite.

Une bonne idée dont la droite, de suite, s'est emparée. Pour crier au loup. Pour déformer totalement un projet purement fiscal en le décrivant comme la première attaque d'envergure des marxistes doctrinaires contre le droit à la propriété. On allait tout droit vers la réquisition des résidences secondaires, leur occupation par des hordes de « congés payés » plus ou moins bien élevés. Une horreur partagée en toute fraternité de classe par le propriétaire de la villa luxueuse perchée sur un kilomètre de falaise et par le possesseur jaloux d'un lopin de dune casant à peine sa caravane et ses feuillées.

Une bonne idée dont la gauche s'est à toute vitesse défaussée. Au lieu de contrer la campagne de la droite, au lieu d'expliquer la justice du projet, elle l'a jeté au panier. Et son auteur avec ! Dissoute la commission « ad-hoc », désavoué son président, victime d'une fuite inopportune.

Ça devient dur d'avoir des idées de gauche, à gauche ! Ça devient surtout dur de les mettre en pratique.

Pourtant, il est des problèmes auxquels il faudra bien s'attaquer. Celui de la nature du tourisme, par exemple... En cette affaire, c'est la politique de l'autruche qui prévaut : les « yeux ouverts », bien entendu...

Jean Guégueniat.

UNE RENTRÉE SOCIALE DIFFICILE



LES PROPOSITIONS DE L'U.D.B.

LES différentes mesures prises par le gouvernement durant le mois de juin, éclairent la manière dont la rentrée sociale risque de se dérouler.

Les blocages (prix et salaires) viennent à échéance fin octobre; tous les «partenaires sociaux» vont s'évertuer à arriver à cette date dans les meilleures positions possibles.

Le patronat en première ligne

Du côté patronal, l'hostilité aux mesures du pouvoir (sauf le blocage des salaires) est connue. Le but est simple: destabiliser économiquement le régime pour récupérer (ou faire récupérer par la droite) le pouvoir politique.

Ainsi pour le patronat tout est négatif: Loi Auroux, perte de pouvoir dans les caisses de Sécurité Sociale, durée du travail, blocage des prix, etc... Et, en tant que tel, cela doit être contrecarré par tous les moyens; législatif, mais ce n'est guère possible malgré l'obstruction de

la droite au parlement; contractuel: la ligne est de ne rien lâcher, de faire traîner les choses. Sur le terrain, c'est le plus spectaculaire; les différentes manifestations de corporations réputées pour leur conservatisme, le sabotage des politiques décidées par les entreprises nationalisées, (démission de responsables comme Gandois) ont déjà commencé.

Cette pression va, à l'évidence, être accentuée courant septembre et surtout octobre, période durant laquelle se joueront les négociations de fin de blocage.

Il s'agit pour le C.N.P.F. de bloquer les niveaux de salaire et surtout ne pas faire récupérer la perte du pouvoir d'achat occasionnée. Ceci servant le cas échéant de monnaie d'échange contre l'application ou non des lois Auroux, d'une nouvelle réduction d'horaire, etc... Il est probable qu'un certain nombre de secteurs patronaux professionnels parmi les plus «musclés» vont

monter «au créneau», aidés sur leurs ailes par d'autres, comme les artisans, certains paysans, etc...

Tout cela pour le grand bénéfice du C.N.P.F. qui, lui, jouera probablement la carte de la «discussion». Déjà un certain nombre d'actions dures sont prévues. Les patrons routiers ne cachent pas qu'ils préparent des blocages de routes, de villes, après la répétition générale du 29 mars...

Syndicat: Comment s'y prendre?

Du côté syndical, les choses ne sont pas si simples. Tous les accords contractuels ont été bloqués, voire supprimés; un certain nombre d'augmentations qui devaient tomber au 1^{er} juillet, non seulement ne sont pas intervenues, mais ont peu de chances de couvrir en octobre les pertes subies depuis le 1^{er} avril.

Du coup, tous les débats et réflexions qui avaient cours dans les organisations (temps de travail, compensation chômage, etc...) se retrouvent suspendues à la façon dont on sortira du blocage.

Plusieurs objectifs se dessinent pour les organisations syndicales: D'une part, revenir au plus vite aux négociations contractuelles et reprendre les discussions sur la durée du travail et de l'emploi.

Récupération du pouvoir d'achat perdu depuis avril pour certaines professions, depuis le blocage pour d'autres (entre 0,5 et 1 % par mois: indice de juin: 0,8%), ceci au moins pour les salaires les plus bas.

— Faire appliquer à la rentrée les lois Auroux (votées le 27 juillet).

— Reprendre le calendrier de la réduction du temps de travail vers les 35 heures en 85, afin de dégager le maximum d'emplois.

Ces objectifs, purement «syndicaux» coïncideront avec un certain nombre de luttes essentiellement contre des licenciements, ainsi qu'avec la préparation active des élections prudhomales de décembre. Il est également certain qu'un réel mécontentement existe, qui, s'il ne s'est pas trop exprimé lors de la déclaration des blocages risque d'apparaître assez vite de manière diffuse: perte du pouvoir d'achat, report des élections au conseil d'administration des caisses de sécurité sociale, report

du remboursement de l'I.V.G. et de l'augmentation des allocations familiales, négociations sur le chômage (cotisations en hausse d'un côté, prestations en baisse de l'autre) ça fait beaucoup pour une seule rentrée! L'enjeu sera la canalisation de ce mécontentement vers une véritable mobilisation consciente permettant la constitution d'un rapport de force capable de peser lors des rencontres d'octobre.

D'autre part, et cela n'échappe pas aux organisations syndicales, la stratégie patronale tentera de récupérer tous les éléments susceptibles de prouver sur le terrain qu'il existe un mécontentement général contre le pouvoir politique.

Cette constitution d'une union sacrée, certaines branches du C.N.P.F. l'ont tentée en proposant un «front de refus» aux organisations syndicales réformistes (F.O., C.G.C., C.F.T.C...)

Il y a donc un réel danger d'amalgame et il s'agira, non seulement de poser de façon claire les problèmes de la classe ouvrière, mais aussi de contraindre les éventuelles tentatives de «coup de force» économique.

S'appuyer sur ses alliés naturels

Le pouvoir paye et continuera de payer ses errements et ses maladroites dans les domaines sociaux et

économiques;

En effet, sans réelle volonté politique de changer la nature et les responsables du système économique, il se borne à replâtrer là où, ponctuellement, un problème se pose. Exemple: le chômage, la sécurité sociale, les transports (après l'accident de Beaune, la timidité des mesures gouvernementales qui ne s'attaquent pas aux racines du mal: la responsabilité du lobby des transports), l'agriculture, etc... Où sont là-dedans les changements irréversibles nécessaires à la transition vers une société socialiste?

A force de chercher les compromis avec les forces les plus hostiles aux changements, le pouvoir s'isole de ses alliés naturels. Organisations syndicales et partis de gauche, hormis le P.S., qu'il s'efforce soit d'écarter, soit de réduire à la portion congrue, résultats électoraux obligent!

La rigueur, notion-clé (ou alibi) mise en avant à chaque décision gouvernementale, si elle est nécessaire, ne serait-ce que pour faire face à la dramatique situation léguée par la droite, ne doit pas constituer un chèque en blanc qui permette n'importe quel renoncement.

En Bretagne, un certain pessimisme...

Cette rentrée marquera une dégradation de la situation globale des travail-

24 heures dans la vie d'un chauffeur-routier

Le disque ci-contre est celui d'un camion breton. Il a été enregistré dans la journée et la nuit des 30 et 31 juillet 1982, le jour même de l'accident de Beaune qui a fait 54 victimes.

Il montre que, sur 24 heures, le chauffeur a eu 22 heures 30 de présence au travail, se décomposant ainsi :

- 17 heures de conduite,
- 3 h. 30 de travaux divers (chargement, déchargement, papiers...),
- 2 heures de repos et pas plus d'une demi-heure à la fois.

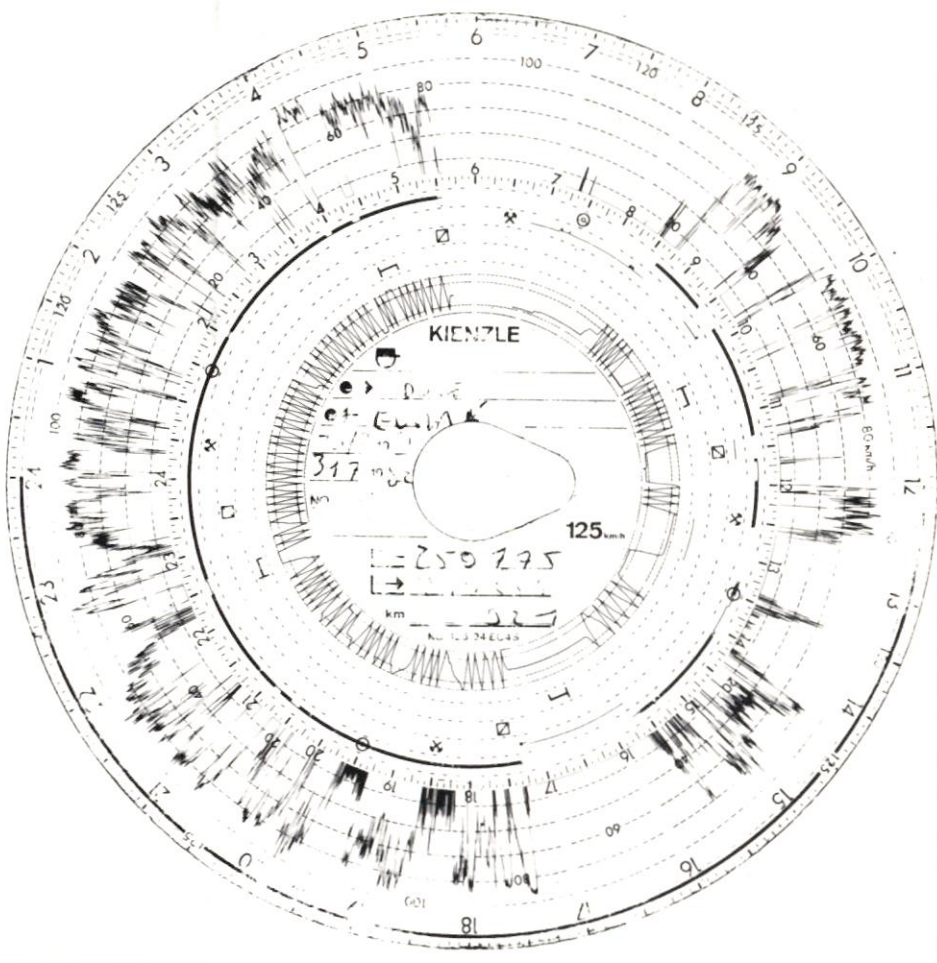
Or le règlement est :

- pas plus de 10 heures de conduite en 24 heures,
- un arrêt de 1/2 heure après 4 heures de route,
- 8 heures d'arrêt journalier continu.

Dans ce cas, de 17 h. à 5 h. 30 du matin, pas d'arrêt de plus de 10 minutes (6 arrêts totalisant 45 minutes).

Il s'agit d'un disque enregistré en fin de semaine, du vendredi au samedi matin, et la semaine commence le lundi matin. Pour le chauffeur de ce camion, cette semaine aura été de 67 heures, en deux voyages dans l'Est de la France, seul, à partir de Bretagne.

Michel Dor, le patron des patrons de Bretagne, vient de se déclarer hostile à toute modification de ces pratiques.



leurs bretons.

En effet, si de «timides» avancées sont enregistrées (droits nouveaux, réformes des conseils d'administration, des caisses de la sécurité sociale), on ne peut pas dire que cela ait suffi à inverser les tendances d'avant le 10 mai.

Déjà les mesures de réduction du temps de travail ne touchaient guère les catégories les plus défavorisées des travailleurs, agro-alimentaire, pêche, commerce, confection, transport où les moyennes hebdomadaires se situent toujours largement au-dessus de 40 heures.

La législation existante sur les droits syndicaux était quotidiennement bafouée et la répression patronale facilitée par le manque criant de moyens des services de l'inspection du travail.

Malgré les procès gagnés et les gendarmes, les délégués licenciés puis réintégrés de chez Mélédo et Le Sayec (Lorient), n'ont jamais pu retrouver leur travail.

Ces secteurs sont également ceux où les salaires sont la plupart du temps au S.M.I.C. ou près de celui-ci, et où les rapports de force syndicat-patronat sont les moins établis.

Le blocage ramènera au niveau du S.M.I.C. et même en dessous (compte tenu des horaires effectués) une large partie des travailleurs.

De même, les licenciements économiques, atténués pendant l'été, recommencent dès à présent à assombrir l'horizon: «Dynarmor», à Paimpol; «S.A.H.H.», à Guingamp, «Gaélic», à Lamballe, «Brittavi», à Ploemeur, «Gall-centre», à Dinan, «Sambre et Meuse», à Saint-Brieuc... pour les seules Côtes-du-Nord...

Sortir du blocage

Pour la sortie du blocage, l'U.D.B. sera pour un non renouvellement des blocages autoritaires des salaires et la continuité d'un sévère contrôle sur les prix, avec des moyens de répression suffisants.

Le retour aux négociations paritaires dans les différentes branches de l'économie.

En cas d'impasse dans les discussions, le ministre concerné est maître d'œuvre de l'arbitrage final.

Qu'en tout état de cause, il n'y ait pas de perte de pouvoir d'achat pour les bas et moyens salaires.

Pour une protection sociale garantie à tous

Une des grandes revendications populaires et une des promesses de la gauche était de «rendre la sécu» aux travailleurs. Critiquant les mesures à courte vue prises par la droite, la gauche au pouvoir promettait une vaste réforme de l'ensemble du système de protection sociale.

Après un début d'application de cette promesse, correspondant en gros au passage de Nicole Questiaux: réforme des conseils d'administration des diverses caisses, annonce d'élections générales pour la fin de l'année... le pouvoir a amorcé un recul, aussi bien quantitativement (report d'augmentations prévues),



La Sobrecar, une entreprise de carénage brestoise, siège l'hiver dernier d'une grève très dure. On y parle à nouveau de licenciements.

que qualitatif (élections remises à plus tard, on ne parle plus du projet de réforme globale de la sécu).

Là encore, le poids des lobbies patronaux et de certains syndicats (F.O.), s'est largement fait sentir.

Pourtant cette question est primordiale pour la sécurité et le mieux-vivre des travailleurs, par exemple, ce sont les C.R.A.M. et leur C.A. qui ont la haute main sur les programmes régionaux de la construction d'hôpitaux, de maisons de repos ou de retraite, de formation des travailleurs sur la sécurité du travail, et de la prévention des accidents, de recherche ou de prévention sur tel ou tel problème, l'alcoolisme par exemple.

En conséquence, les élections pour les C.A. des caisses C.R.A.M. et C.A.F., doivent absolument avoir lieu durant le premier semestre 83 et le gouvernement doit s'engager à élaborer une véritable réforme de la sécurité sociale.

Sur le dos des chômeurs ?

Pour l'A.S.S.E.D.I.C. et le droit des chômeurs, il est indispensable que les accords entre «partenaires sociaux» ne se fasse pas sur le dos des plus démunis alors que leur nombre est loin de baisser. Il faut au contraire qu'il n'y ait aucune réduction des prestations actuellement en cours et une aide accrue aux chômeurs âgés de plus de 50 ans. Le contraire apparaîtrait comme un véritable abandon.

Le droit à la retraite: encore une grande revendication populaire, qui a eu un début de réalisation mais dont certains aspects restent encore peu clairs: garantie des ressources, régime complémentaire...

Pourtant, les grandes lignes d'une véritable retraite liée à un dégageant d'emplois existent:

— Continuation des contrats de solidarité après mai 84.

— Plein droit à la retraite pour les travailleurs ayant totalisé 37,5 années de cotisations. Ceci permettrait de prendre en compte ceux qui ont commencé à

travailler dès l'âge de 14 ans et qui, en général, ont subi les conditions de travail les plus dures.

— Pas de cumul emploi/retraite: un problème crucial chez nous et qu'il faudra bien un jour aborder!

Les droits des travailleurs

Les travailleurs ont d'ores et déjà arraché un certain nombre de droits.

En premier lieu la reconnaissance du fait syndical; d'autre part les lois Auroux apportent quelques éléments supplémentaires, mais malgré la campagne acharnée de la droite contre elles (dictatures syndicales!), on pourrait attendre davantage d'un pouvoir de gauche. En particulier, on pourrait penser que ce gouvernement donnerait aux syndicats et à leurs élus et représentants dans les entreprises, les moyens (y compris en protection) d'une intervention plus puissante, d'autant qu'en Bretagne, les lois existantes ne sont pas toujours appliquées, que la répression est vive et que l'expression syndicale est toujours très difficile. Or, s'il y a un espace à développer dans l'entreprise c'est bien celui-là.

Une amélioration des droits des travailleurs bretons aussi bien dans leurs entreprises que dans leurs organisations socio-professionnelles, où se discutent les décisions qui les engagent quotidiennement est nécessaire.

Mais il faut noter que, dans un premier temps, la stricte application pleine et entière de la législation déjà existante, constituerait en Bretagne un progrès notable!

Contribuer par des propositions à la mobilisation des travailleurs bretons, pour la défense de leurs intérêts et, partant, de ceux de leur pays, voilà pour cette rentrée d'après «état de grâce», le souci majeur de l'U.D.B. Tout au long de l'automne, ses militants proposeront et préciseront les conquêtes irréversibles qui sont un besoin urgent, chez nous.

Jean-Luc Le Cleac'h
Louis Guyomarc'h

LA LOI ELECTORALE MUNICIPALE :

POUR QUI LA NOUVELLE RÈGLE DU JEU ?

Abandonner le scrutin majoritaire pour la représentation proportionnelle, c'était l'intention de la gauche. La nouvelle loi électorale de Defferre n'est qu'un pas bien timide dans ce sens. Elle est complexe. Et elle aboutit à l'élimination des petites formations...

Qualifier de proportionnelle la nouvelle loi électorale, relative aux municipales, que l'Assemblée Nationale a votée le 28 juillet, tient de l'abus de langage. Le système tordu qu'elle propose tend, par quantité d'artifices, à favoriser

les grandes formations. Par les barrages qu'elle impose, elle sert de débat électoral des courants d'opinion minoritaires. D'autant que la gauche au pouvoir n'a pas supprimé les barrières d'argent que la droite avait dressées à leur rencontre :

non remboursement des frais électoraux légaux en dessous de 5%.

Jean Marot analyse ici le projet voté par l'Assemblée Nationale et qui doit encore passer au Sénat à l'automne.

La loi électorale sortante

La loi actuellement en vigueur date du 27 juillet 1964. Elle établit une différence entre les villes de plus de 30.000 habitants et celles de moins de 30.000 habitants.

Dans les communes de plus de 30.000 habitants, l'élection a lieu au scrutin majoritaire de liste à deux tours, avec votes et listes bloqués. Si au premier tour une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins le quart des inscrits, elle enlève la totalité des sièges. Sinon il y a un second tour : la liste, obtenant la majorité relative des suffrages exprimés est élue. Aucun panachage, ni vote préférentiel n'est autorisé ; seules peuvent se maintenir au second tour les listes ayant obtenu au premier tour au moins 12,5% des suffrages exprimés. Enfin, aucune fusion de liste n'est admise, ni aucune nouvelle candidature entre les deux tours.

Dans les communes de moins de 30.000 habitants, l'élection a lieu au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Les candidats doivent se présenter sur des listes complètes, sauf pour les villes de moins de 2.500 habitants où les candidatures isolées sont admises. Panachage, votes préférentiels, fusion de listes et nouvelles candidatures sont admis. Au premier tour, sont déclarés élus les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins le quart des inscrits. Les sièges non pourvus sont mis en ballottage. Au second tour, ces sièges sont attribués, à la majorité relative, aux candidats ayant obtenu le plus de voix.

Le nouveau projet de loi

La proposition 47 du candidat Mitterrand est la suivante : « La représentation proportionnelle sera instituée pour les élections à l'Assemblée Nationale, aux Assemblées Régionales et aux Conseils Municipaux pour les communes de 9.000 habitants et plus. Chaque liste comportera au moins 30% de femmes. »

Le nouveau projet de loi (la loi n'a été votée qu'à l'Assemblée Nationale à ce jour) est tout-à-fait différent. Il concerne les villes d'au moins 3.500 habitants. Il

est prévu aussi d'augmenter le nombre de conseillers municipaux de 15 à 20% : il serait alors de l'ordre de 27 pour les villes de 3.500 habitants, de l'ordre de 55 pour les villes comme Brest...

Le scrutin proposé est un scrutin de listes de style majoritaire avec un « brin » de proportionnelle. Les listes doivent être complètes, mais elles sont susceptibles d'être modifiées entre les deux tours.

Au premier tour si une liste obtient la majorité absolue des voix et au moins le quart des inscrits, elle enlève la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle (plus forte moyenne) entre toutes les listes, liste majoritaire comprise, ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Il y a un second tour si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour : ne peuvent se maintenir au second tour que les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Il y a possibilité de modification des listes au second tour : une liste pouvant se maintenir au second tour pourra comporter des candidats dont la liste au premier tour aura obtenu au moins 5% des suffrages exprimés, les candidats d'une liste évincée après le premier tour ne pourront figurer que sur une seule liste au second tour. La répartition des sièges au second tour se fait comme plus haut, la liste majoritaire (majorité relative ici) obtenant la moitié des sièges, la seconde moitié étant répartie entre toutes les listes (avec un seuil de 5%) à la proportionnelle.

Il faut savoir que le projet de loi est avant tout un projet P.S., le P.C. étant depuis longtemps favorable à la proportionnelle intégrale. C'est le P.S. qui a réclamé les divers « verrous » (seuils de 5%...), le P.C. souhaitant la suppression de ces seuils. Initialement le gouvernement avait prévu de n'autoriser à se présenter au premier tour que les deux listes arrivant en tête au premier tour : cela aurait enlevé toute possibilité de négociation entre les deux tours à une liste arrivant en troisième ou quatrième position au premier tour. Le P.C. est parvenu à remplacer ce critère par celui du seuil de 10% des suffrages exprimés

pour pouvoir se maintenir au second tour.

Nous allons maintenant comparer ce nouveau scrutin aux scrutins proportionnels et majoritaire.

Proportionnelle intégrale et proportionnelle à la plus forte moyenne

Prenons l'exemple suivant : 10.000 suffrages exprimés, 10 sièges à pourvoir, quatre listes en présence :

liste A	4200 voix	soit 42%
liste B	3400 voix	soit 34%
liste C	1600 voix	soit 16%
liste D	800 voix	soit 8%
des suffrages exprimés		

Le quotient électoral (nombre de voix nécessaires pour obtenir un siège) est 10.000 divisé par 10 égale 1.000 voix. L'attribution des sièges se fait en deux temps.

Premier temps : sur la base de 1.000 voix par siège, la liste A obtient 4 sièges, la liste B, 3 sièges, la liste C, 1 siège et la liste D, 0 siège. Il reste deux sièges à répartir.

Second temps : attribution des deux sièges restants.

A la proportionnelle intégrale (ou proportionnelle au plus fort reste), on procède ainsi :

liste A : après 4 sièges, il lui reste 200 voix ($4.200 - 4 \times 1.000$) ;
liste B : 3 sièges, reste 400 voix ; liste C : 1 siège, reste 600 voix ; liste D : 0 siège, reste 800 voix. Les deux sièges supplémentaires sont attribués aux deux listes ayant les plus forts restes, soit les listes C et D. A la proportionnelle intégrale, on a donc :

liste A : 4, liste B : 3, liste C : 2, liste D : 1.

A la plus forte moyenne on procède ainsi :

Liste A : si on lui attribue un siège supplémentaire (elle en aura alors 5), la moyenne de ses voix pour un siège est 4.200 divisé par 5 égale 840.

Liste B : un siège supplémentaire donne la moyenne 3.400 divisé par 4 égale 850.

Liste C: un siège supplémentaire donne la moyenne 1.600 divisé par 2 égale 800.

Liste D: un siège supplémentaire donne la moyenne 800.

Le premier siège supplémentaire est attribué à la liste qui a la plus forte moyenne, c'est-à-dire à la liste B qui en obtient donc 4. Pour le dernier siège, on recommence l'opération ci-dessus: l'attribution d'un siège supplémentaire donne les moyennes 840 pour la liste A, 680 pour la liste B et 800 pour les listes C et D. Le dernier siège est attribué à la liste A.

A la plus forte moyenne, on a donc: Liste A: 5, liste B: 4, liste C: 1, liste D: 0.

Ainsi les «petites» listes C et D ont perdu chacune un siège au profit des «grosses» listes A et B.

A partir de cet exemple, on voit que la proportionnelle à la plus forte moyenne favorise les grosses listes en écrasant les petites, la proportionnelle intégrale assurant la représentation la plus fidèle.

Les caractéristiques du nouveau scrutin

Commençons par comparer ce scrutin avec les autres types de scrutin. Prenons l'exemple suivant: 10.000 suffrages exprimés, 27 sièges à pourvoir, quatre listes:

liste A	5250	voix	soit	52,5%
liste B	2750	voix	soit	27,5%
liste C	1350	voix	soit	13,5%
liste D	650	voix	soit	6,5%

des suffrages exprimés

A la proportionnelle intégrale, nous avons:

Liste A: 14, liste B: 7, liste C: 4, liste D: 2.

A la proportionnelle à la plus forte moyenne, nous avons:

Liste A: 15, liste B: 8, liste C: 3, liste D: 1

Au scrutin proposé, il est d'abord attribué 14 sièges à la liste majoritaire A: les 13 sièges restant sont répartis entre les quatre listes à la proportionnelle — plus forte moyenne. Ceci donne:

Liste A: 21, liste B: 4, liste C: 2, liste D: 0

Enfin au scrutin majoritaire, on a:

Liste A: 27, liste B: 0, liste C: 0, liste D: 0.

Résumons ces résultats dans le tableau suivant:

	Proportionnelle intégrale	Proportionnelle plus forte moyenne	Scrutin, proposé	Scrutin majoritaire
liste A	14	15	21	27
liste B	7	8	4	0
liste C	4	3	2	0
liste D	2	1	0	0

Le scrutin proposé est d'abord un scrutin majoritaire.

Il sur-représente la liste majoritaire et sous-représente nettement les autres listes (représentation divisée par deux), ces deux effets se cumulant au profit de la liste majoritaire.

Ainsi pour une liste majoritaire qui obtiendrait 40% des voix, elle aurait 16 conseillers pour une ville en élisant 23; elle en aurait 36 par une ville en élisant 51.

A 60% des voix, ces nombres passeraient respectivement à 19 sur 23, et 41 sur 51!

Pour une liste non majoritaire, les chiffres sont les suivants: si elle obtient 5% des voix, elle n'aura aucun siège

dans les villes de moins de 20.000 habitants et elle en aura un seul au-dessus.

Si elle obtient 30% des voix, elle aura trois sièges sur 23 et 7 sièges sur 51...

Les petites listes sont purement et simplement éliminées

Ce dernier fait peut encore être mis en évidence en calculant les seuils (en pourcentage des suffrages exprimés) pour qu'une liste soit assurée d'un siège. Le tableau suivant donne ces seuils pour les scrutins proportionnels et le scrutin proposé, en fonction du nombre de conseillers à élire: le scrutin proposé multiplie par deux ou trois le seuil dû à la proportionnelle intégrale.

	Proportionnelle intégrale			Proportionnelle plus forte moyenne	Scrutin proposé
Conseillers	liste: 3 ^e	liste: 4 ^e	liste: 5 ^e		
23	2,92%	3,31%	3,53%	4,35%	9,10%
27	2,49%	2,82%	3,01%	3,71%	7,70%
31	2,17%	2,46%	2,62%	3,23%	6,67%
35	1,92%	2,18%	2,32%	2,86%	5,89%
39	1,72%	1,96%	2,08%	2,57%	5,27%
43	1,56%	1,77%	1,89%	2,33%	5, %
47	1,43%	1,62%	1,73%	2,13%	5, %
51	1,32%	1,49%	1,59%	1,96%	5 %

L'euphorie avant le calcul. Hervé, à Rennes en mars 77.



Le scrutin proposé n'est pas un scrutin proportionnel

Il est faux de dire qu'il permettra de représenter les minorités dans les conseils: il est plus juste de dire qu'il permettra la présence des grosses minorités (plus ou moins 10% des suffrages exprimés). En fait la loi introduira dans les villes de gauche une petite minorité de droite dans les conseils, et dans les villes de droite une petite minorité de gauche dans les conseils.

C'est une loi anti-démocratique par les aspects suivants:

— forte prime (moitié des sièges) à la liste majoritaire: ceci pourra même permettre des alliances contre-nature...

— verrous opposés aux petites formations: obstacles à la candidature au second tour (seuils de 5%, 10%), obstacles à l'élection (seuil de 5% pour pouvoir participer à la répartition des sièges, répartition de seulement la moitié des sièges à la proportionnelle: ce qui a pour effet de doubler le seuil minimum pour avoir un élu, enfin répartition à la forte moyenne: ce qui est défavorable aux petites listes). Seuls seront en mesure de franchir tous ces obstacles les partis réalisant au moins 10% des suffrages exprimés: dans tous les cas, la Droite unie (elle le sera!) et le P.S., le P.C. en fera les frais dans de nombreux cas s'il y a désunion.

A PROPOS D'UN CURIEUX QUOTA MADAME 25% !...

25%, voilà le strapontin « offert » aux femmes sur les listes municipales. Voilà un gadget de plus qui ne fait que masquer le problème de fond.

En instituant un « quota de femmes » comme on a institué des quotas de personnes handicapées dans les entreprises, ces messieurs du gouvernement ont voulu se donner bonne conscience. De ce fait, ils ont reconnu implicitement que les femmes n'ont pas la place qui leur revient dans la société, mais se sont dit qu'elles pourraient peut-être l'obtenir par le biais d'un pourcentage légal qui imposerait une représentation féminine minimum. Curieux procédé.

Dans des conditions d'élection aussi artificielles, il est à craindre que ces femmes-alibis ne servent que de potiches et de faire-valoir, et que leur parole ne soit vite confisquée. Car c'est trop facile de dire aux femmes « hé bien, parlez maintenant », alors qu'elles n'y sont pas préparées — ou du moins qu'elles ne sont pas prêtes à parler le langage qu'on attend, c'est-à-dire, vous l'auriez deviné, celui des hommes — alors, surtout, qu'il n'y a pas en face l'écoute nécessaire.

Pour que les femmes participent pleinement à la vie politique, à la vie tout court (et non dans le cadre d'une portion congrue de 25%...) il faudrait d'abord que les hommes ne se contentent pas d'entendre, mais se décident enfin un jour à « écouter leur différence » afin de pouvoir bâtir un projet commun.

Même si, en surface les choses paraissent avoir évolué, les structures de pen-

sées et les comportements restent fondés sur le pouvoir et la loi des hommes. Il est évident qu'une société qui ne laisse qu'une miette infime de pouvoir aux 52% d'individus qui la composent porte en elle la source de toutes les inégalités (sociales, raciales, culturelles...) Or, dans notre société, les femmes sont absentes de tous les lieux de décision. Les chiffres sont éloquentes: 1% de femmes cadres supérieures, 1% de femmes représentées dans la vie politique...

Tout comme le socialisme ne suffit pas à résoudre le problème national des minorités, il est maintenant bien clair (pour celles qui auraient pu y croire) que le socialisme ne suffit pas à résoudre celui de la discrimination à l'égard des femmes (volontairement je n'ai pas employé le mot « oppression » qu'il faut réserver, je crois, pour définir le statut de nos sœurs du tiers-monde).

Toujours est-il que le dialogue réel n'est pas pour demain. Peut-être pour après-demain? Espérons-le. La lutte des femmes est encore toute neuve (en France elles n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1945, et le partage de l'autorité parentale qu'en 1970!) et l'évolution des mentalités, seul facteur de changement possible, est lente... La prise de responsabilités par les femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, le partage des pouvoirs de décision et la reconnaissance de leurs compétences (qui ne répondent pas nécessairement aux critères fixés par et pour les hommes) sont en tout cas la condition essentielle d'une réelle démocratie, si elle doit exister.

Danièle Niot



Quelle équipe : dire qu'ils rêvent à nouveau de pouvoir, Le Douarec, Bécarn, Bonnet, Barre, Marcellin (de droite à gauche) ; mais l'an prochain, deux d'entre eux seront des femmes...

f.a.d
sérigraphie

autocollants - tee-shirts - affiches
sérigraphies d'art - 5 R. d. douves
tél. (98) 83.03.55 lesneven

TOUTE LA PUBLICITÉ PEINTE
voitures - panneaux
banderolles - vitrines, etc...

IMPRESSION SERIGRAPHIQUE
SUR TOUS SUPPORTS
affiches - auto-collants
étiquettes - pare soleil

lettre
décor
sérigraphie
guillaume

Z.A.C de
Brest
Kergaradec
29239
GOUESNOU
02.10.63



prêt-à-porter féminin
20, rue Voltaire - DOUARNENEZ

Bar - Alimentation

Mme Anna Carval

Tréguen - Téléphone 70.67.05
PLOGOFF



CAFE DES MOUETTES

GUINNESS A LA PRESSION

PORT DE COMMERCE

BREST

Tél. 44-33-21

Alain Savary renvoie à leurs études, non seulement Giordan, mais aussi tous ceux qui espéraient un changement décisif en matière d'enseignement du breton.

Après 32 ans de retard, il signe les décrets d'application de la loi Deixonne...

LA CIRCULAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES REGIONALES



J. Louër

PLUS SAVARY, PLUS C'EST PAREIL

S'il y avait un domaine où le changement était attendu en Bretagne, c'était bien le domaine culturel: les mesures étaient faciles à prendre, car peu coûteuses; il suffisait d'en avoir la volonté politique. Les militants bretons étaient bien conscients qu'il était difficile de mettre en place quoi que ce soit de sérieux à la rentrée 81 dans le domaine de l'enseignement; par contre les mesures pour la rentrée 82 étaient attendues avec une certaine confiance. Eh bien, c'est la déception la plus totale, depuis les déclarations à la presse le 18 juin de M. Savary, Ministre de l'Éducation Nationale, et depuis la parution de la circulaire N° 82261 du 21 juin intitulée «L'enseignement des cultures et langues régionales dans le service public de l'éducation nationale», circulaire qui d'ailleurs paraît trop tard pour pouvoir être appliquée valablement à la rentrée 82. A l'exception de la FEN, toutes les organisations syndicales et associations culturelles (Ar Falz, Skol an Emsav, Emgleo Breiz, Diwan, SGEN-CFDT, pour ne citer que celles-là) ont relevé le caractère inadéquat des mesures annoncées et en régression par rapport à la situation actuelle.

Le droit à la différence est nié

Les langues et cultures des peuples de France valaient bien une loi (le Parti Socialiste en avait d'ailleurs déposé le

projet le 18 décembre 1980 sous le numéro 2269); et c'est une simple circulaire ministérielle qui paraît. Cela signifie en premier lieu que les dispositions discriminatoires vis-à-vis du breton et des autres langues restent en vigueur, car seule une loi peut défaire ce que la loi a fait. D'autre part, l'important recul par rapport au projet de loi du P.S. apparaît immédiatement. Ce projet était relatif aux «langues et cultures des peuples de France»; la circulaire Savary, d'inspiration jacobine, parle de «cultures et langues régionales». La notion de «peuples de France» est remplacée par celle de «régions»; la priorité est donnée à la culture sur la langue; tout cela marque une régression et la volonté politique du Ministère de refuser aux langues et cultures des peuples de France un statut normal, c'est-à-dire non discriminatoire. D'ailleurs, pour le ministre, ces langues et cultures n'ont pas d'existence propre puisque leur enseignement est «conçu comme un enrichissement d'une culture nationale», en constante référence par rapport au français. C'est tout simplement la négation du droit à la différence, tant de fois proclamé avant mai 81.

Dans le droit fil de la loi Deixonne

La circulaire Savary s'inscrit tout à fait dans le cadre de la loi Deixonne votée de le 22 décembre 1950. L'esprit en est rigoureusement le même. La place

réservée dans l'enseignement aux langues dites «régionales» reste comparable à celle d'une activité d'éveil: il n'y a là aucun changement. La loi Deixonne autorisait «les maîtres à recourir aux parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement.» La loi Savary propose «une incitation, là où la demande existe, à accueillir les enfants et à conduire certaines activités de langage d'éveil ou de jeu en langue régionale.» A l'école élémentaire, la loi Deixonne autorisait «tout instituteur qui en fera la demande à consacrer chaque semaine une heure d'activité dirigée à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local»; la circulaire Savary propose «l'enseignement des cultures et langues régionales, d'une part dans le cadre de certaines activités d'éveil liées à la culture régionale, d'autre part dans le cadre d'un enseignement spécifique de une à trois heures par semaine.» Dans les lycées et collèges, la loi Deixonne permettait «un enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux dans le cadre des activités dirigées» la circulaire Savary prévoit «l'institution d'une heure d'enseignement facultatif de culture et langue régionales de la sixième à la troisième (seuil minimum de quinze élèves)». L'ouverture d'une option «culture et langue régionale» de trois heures en quatrième et troisième n'apporte rien de nouveau; la seule nouveauté est l'ex-

tension possible des épreuves orales facultatives à certains B.T.S., B.E.P. et C.A.P. «sous réserve d'un avis favorable des commissions et conseils statutaires.» La poursuite de la comparaison serait fastidieuse: il apparaît une identité d'esprit entre la loi Deixonne et la circulaire Savary. Celle-ci est simplement une application cohérente de la maternelle à l'université de la loi Deixonne: elle arrive trente-deux ans trop tard.

Aucune précision sur les moyens

La circulaire Savary est avant tout un plan triennal: il ne faut donc attendre aucune autre mesure d'ici 1985. Son objectif est tout à fait limité, voire dérisoire: il ne s'agit pas de satisfaire les besoins dès la rentrée 82, mais seulement dans les trois années à venir: «les moyens qui seront progressivement implantés devraient permettre de répondre dans les trois ans à la demande réellement exprimée» affirme le Ministre. La démarche n'a pas changé: on procède toujours à partir de la demande. Aussi peut-on être extrêmement inquiet quand on sait comment sont évaluées les demandes et quand on entend parler, non plus de «demande» mais de «demande réellement exprimée»: que cela signifie-t-il?

Dans les orientations générales, on affirme le véritable statut dont bénéficiera l'enseignement des cultures et langues régionales dans l'éducation nationale: mais peut-on parler sérieusement de véritable statut (c'est-à-dire de statut comparable à celui des autres matières d'enseignement) quand on refuse la création d'un C.A.P.E.S. de breton et que, comme par le passé l'enseignement reste basé sur le double volontariat des élèves et des enseignants? Là non plus, aucun changement. On affirme également l'engagement de l'État en ce qui concerne l'organisation de cet enseignement: mais peut-on parler sérieusement d'engagement lorsqu'aucune précision n'est donnée sur les moyens en personnel? On doit en conclure qu'il ne sera pas créé de postes budgétaires, seul moyen de donner à la langue bretonne la place à laquelle elle a droit. D'ailleurs, dans une lettre en date du 12 juillet, adressée au chefs d'établissements des Lycées, L.E.P. et Collèges, M. Rollin, Recteur de l'Académie de Rennes, affirme ne pas connaître encore les moyens qui seront mis à sa disposition pour la rentrée 82. Aussi est-on en droit de partager l'inquiétude d'Emgleo Breiz, qu'on sait très proche du pouvoir, qui écrit dans «La Bretagne à Paris» du 2 juillet: «Il nous en coûte à présent de devoir dire notre déception, de devoir marquer de sérieuses réserves face à un plan de trois ans fort incomplet, dont les moyens sont laissés dans l'ombre et dont la première année est déjà en bonne partie gâchée.»

De grosses inconnues pour l'avenir

La circulaire donne, à la recherche dans l'enseignement supérieur, plu-

sieurs directions de travail privilégiées: la première d'entre elles est «l'analyse de l'état actuel des pratiques linguistiques en France»; il s'agit là, ajoute le texte, «d'un problème de fond qui devra être traité d'ici deux ou trois ans pour éclairer les décisions ultérieures». Cela amène légitimement des questions quand, par ailleurs, à propos d'enseignement et de formation, on parle avec insistance «d'aire linguistique concernée», cela signifie-t-il que bientôt le breton ne pourra être enseigné qu'en Basse-Bretagne, même s'il existe une demande à Rennes ou Nantes, par exemple, le seul enseignement possible de langue en haute-Bretagne étant le gallo? Cela signifie-t-il que bientôt le breton ne pourra plus être enseigné dans certaines zones de Basse-Bretagne? Si nos inquiétudes s'avéraient fondées, alors on pourrait parler, comme le fait le Front Culturel Progressiste Breton, de «liquidation progressive» de la langue bretonne.

Un autre point qui mérite de retenir l'attention, c'est celui du contenu de l'enseignement. Ce contenu n'est pas encore défini: il le sera par des groupes de travail mis en place par les recteurs «sur la base d'une note de service ministérielle précisant les objectifs, l'esprit et les orientations générales de cet enseignement». Que sortira-t-il du moule uniformisateur parisien? On pourrait penser que feraient partie de cet enseignement l'histoire de la Bretagne, la géographie de Bretagne, par exemple. Rien n'est moins certain car il est prévu une dimension «culture régionale» dans les «programmes d'enseignement de lettres, histoire-géographie, enseignement artistique». D'ailleurs, dès la rentrée 82, dans les écoles normales, l'enseignement de culture régionale prendra place dans celui de «connaissance de l'environnement». La question reste posée. Quel sera cet enseignement? Se réduira-t-il à l'étude du folklore?

Enfin, on doit être très inquiet quand on voit la langue reléguée au second rang derrière la culture. Il n'est pas prévu d'enseignement de langue uniquement; l'option actuelle de langue bretonne en quatrième et troisième est remplacée par celle de culture et langue régionales. Dans ces conditions est-ce vraiment sérieux d'envisager l'enseignement en breton de la culture bretonne si parallèlement le breton n'est pas enseigné? La part du breton sera ridicule dans un enseignement de culture et langue d'une heure par semaine. Le plus gros danger pour la langue bretonne est, outre la diminution d'horaire, sa dilution dans un enseignement mixte avec la culture (dont on ignore d'ailleurs la nature): il suffira d'une petite minorité d'élèves ne s'intéressant pas à la langue pour que celle-ci ne soit pas enseignée. C'est la disparition assurée à terme de l'enseignement de la langue.

En régression par rapport à la situation actuelle

Si certains points de la circulaire Savary peuvent être jugés positifs (formation des maîtres du premier degré, extension des épreuves orales facultatives aux examens de l'enseignement technique, collaboration envisagée avec les associations culturelles), l'en-

semble est inadapté à la situation de la Bretagne, et en régression par rapport à la situation actuelle. La S.G.E.N.-C.F.D.T. parle d'une possible dégradation de «l'enseignement du breton par rapport à ce qui était contenu dans la charte culturelle, si les mesures prévues sont littéralement appliquées en Bretagne»; pour Emgleo Breiz, il y a «peu d'éléments nouveaux», recul sur certains points; Skol an Emsav parle de «méconnaissance totale de la situation de la langue bretonne»; et le F.C.P.B. de «liquidation progressive».

Effectivement c'est une régression que de remplacer un enseignement de breton par un enseignement de culture et langue bretonnes; c'est une régression que de remplacer de la sixième à la troisième, l'enseignement de breton de deux heures hebdomadaires, par un enseignement de culture et langue bretonnes d'une heure hebdomadaire. C'est une régression que de faire passer le seuil d'ouverture d'une classe de dix élèves (actuellement) à quinze élèves, seuil bien inférieur pour un cours de latin, de grec, ou de n'importe quelle seconde langue vivante: pire, on impose à cet enseignement des contraintes qui n'existent pas dans les textes pour les autres matières: seuil plus élevé, obligation d'assiduité, impossibilité pour l'élève d'abandonner puis de reprendre. En fait, on peut penser que des verrous sont déjà mis en place pour limiter l'extension de cet enseignement.

Enfin, M. le Recteur de l'Académie de Rennes anticipe déjà, lorsque, dans sa lettre aux chefs d'établissement, il écrit que «l'enseignement doit porter, non seulement sur la langue, mais également sur la culture»: en effet, la mise en application dans les collèges se fera seulement à la rentrée 83 en sixième, à la rentrée 84 en cinquième..., la situation actuelle étant reconduite, du moins pour l'an prochain. D'autre part il n'engage que lui-même lorsqu'il dit qu'il ne saurait être question de remettre en cause la durée de l'enseignement en sixième et cinquième et le seuil actuel de dix élèves: car les textes sont les textes, surtout pour les autorités. En fait, il n'échappera à personne qu'il ne parle pas le même langage que le ministre: il apaise, il tranquillise... pour mieux faire passer la pilule.

Conclusion

La circulaire Savary, le refus d'intégration de Diwan, le refus de création du C.A.P.E.S. de breton: on ne trouve là aucun coefficient de réparation historique dont on parlait il y a quelques mois, on ne trouve là aucune reconnaissance des droits culturels du peuple breton dont on parlait il y a un peu plus d'un an. Dans ce domaine, il n'y a pas de changement depuis mai 81. La France demeure «le dernier pays d'Europe à refuser à ses diverses composantes les droits culturels élémentaires, reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées. Il est indiqué qu'elle ne respecte pas la parole donnée» (1).

Il est indigne que la gauche ne respecte pas la parole donnée. Le combat pour la langue bretonne demeure à l'ordre du jour.

J. Le Moguedec

(1) Déclaration du candidat Mitterrand

Kenober

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

17, Avenue de la Libération

QUIMPER

Tél. 90.63.33

PEINTURE
MOQUETTES
PAPIERS PEINTS
TISSUS MURAUX
AMENAGEMENT
D'INTERIEURS

iroise-décor

B. LEPROHON/31, RUE INKERMANN/29200 BREST
TEL. 02.00.33

VENTE REPARATIONS
ENTRETIEN

Fabricant des Harpes Librairie Musicale

ART ET MUSIQUE

Daniel PARIS 2.

ARTISAN LUTHIER rue Ducouédic

29200 BREST

Tél. 80.47.41

Telenn Vro



peintre
en
lettres

48, rue du Dourjacq

29200 BREST

Tél. : 02.61.41



Spécialiste des vins fins

PIERRE JESTIN

« LES CAVES DE MON PÈRE » distribution de vins en vrac

8, Av Baron-Lacrosse - ZAC de Kergaradec - BREST (98) 02.34.17



EDITIONS



CHATEAULIN

La Bretagne, ses sites, ses traditions, ses légendes, son âme, ses racines
racontée par les meilleurs auteurs bretons.

Plus de 150 titres publiés

Catalogue général sur demande

Librairie Moreau

15, place de la Cathédrale
TREGUIER - Tél. 92.32.76

Toutes les éditions
sur la Bretagne et en
langue bretonne



NELLO SBAIZ SPORTS

Sports d'équipe - Tennis - Loisirs

3, rue Vauban - 56100 LORIENT

Téléphone : 21.22.91

Centre de Diffusion au service des cultures
et civilisations bretonnes et celtes

BREIZ vous propose dans ses 3 magasins :

BREIZ, 9, avenue du Général de Gaulle
44500 LA BAULE

Téléphone 60.21.62

BREIZ, 10, rue du Maine
75014 PARIS

Téléphone 320.84.60

BREIZ, 17, rue de Penhoët
RENNES

Téléphone 79.01.87

**UN GRAND CHOIX DE LIVRES ET DISQUES
BRETONS, ECOSSAIS ET IRLANDAIS**

FLORENNES (WALLONIE)

UN REFERENDUM SUR LES MISSILES U.S.

Le 27 juin s'est déroulé dans la commune de Florennes, en Belgique, une consultation populaire sur l'éventuelle implantation de missiles nucléaires et sur l'expropriation nécessaire de terrains en vue d'étendre la base aérienne existante.

41,5% de la population ont participé au referendum. (Notons que de nombreuses personnes de cette région travaillent à la base militaire). 75,75% des voix exprimées se sont opposées à l'installation des missiles et 80,13% aux expropriations.

Ce résultat, quoique positif, ne peut être cependant considéré comme définitif quant à l'éventualité d'une installation de missiles sur le territoire de Florennes.

Tout d'abord, par ce que la commune n'a aucune compétence en matière de défense nationale. En outre, il n'y a eu aucun relais du côté du pouvoir politique et des partis.

Ainsi, le Conseil communal s'est contenté de voter une motion faisant état des résultats du referendum sans prendre aucune position.

Il demande aux autorités nationales et régionales de tenir compte de l'avis de la population et, exprime également son souhait de voir aboutir les négociations sur la réduction bilatérale des armements.

Wise.

BRÈVE

Fadi Dani, le numéro deux de l'O.L.P. en France, assassiné le 23 juillet, devait assister à la fête du peuple breton, à Brest les 9 et 10 octobre prochains.

LOCAVISION

9, rue du Bois d'Amour - BREST



Location de télé
magnétoscopes - caméras

Tél. 80.49.93



BRULERIE DU LEON

88, rue Jean-Jaurès - BREST - Tél. 44.34.96

NOUS SPECIALISES DE CAFES FINS

BREST / 9-10 OCTOBRE 1982

GRAEME ALLWRIGHT

BLUES TRAIN

Opéra CHINOIS traditionnel

ROOTS AFRICA REGGAE / Gwadeloup

gouren

KERGRIST

SAMEDI

FERHAT / Kabylie

YOUENN GWERNIG

CATHERINE RIBEIRO

Fest Nos Vraz Bal Folk

BLEIZI-RUZ - DESNOS

sonneurs vannetais - Kanerien Brasparts



MICHEL CORRINGE

STROLLAD AR VRO PAGAN "SPONTUS CIRCUS"

NA MA NA / malagasy

KEVRENN de RENNES

JANE CASSIDY / irish

Création Yves GUELOU

DIMANCHE

VIGNETTE
2 JOURS
30^f

JOE COCKER

artisanat, associations, animations pour enfants, restaurant
moto "brûleurs de gomme", expos: sculpture, peinture, b.d. cinéma: WAJDA



Jane Cassidy



Graeme Allwright



Ferhat



Joe Cocker



Roots Africa



Catherine

Ribeiro

POUR LES LECTEURS DE LA RÉGION PARISIENNE

La Fédération de l'Extérieur de l'U.D.B. organise un voyage en car-couchettes pour la Fête du Peuple Breton. Les inscriptions sont prises dès à présent. Écrire en joignant un chèque de 230F. à:

U.D.B., 13, rue Albert-Thomas, 91200 ATHIS-MONS.

(Ce prix comprend l'entrée à la fête pour les deux jours. Des possibilités de couchage seront offertes à Tréglonou, apporter un sac de couchage).

Départ le vendredi 8 octobre à 20h30 (Saint-Denis, 93), puis à 21 heures à Paris (Porte d'Orléans).

Retour de Brest le dimanche soir à 21 heures vers Paris puis Saint-Denis.

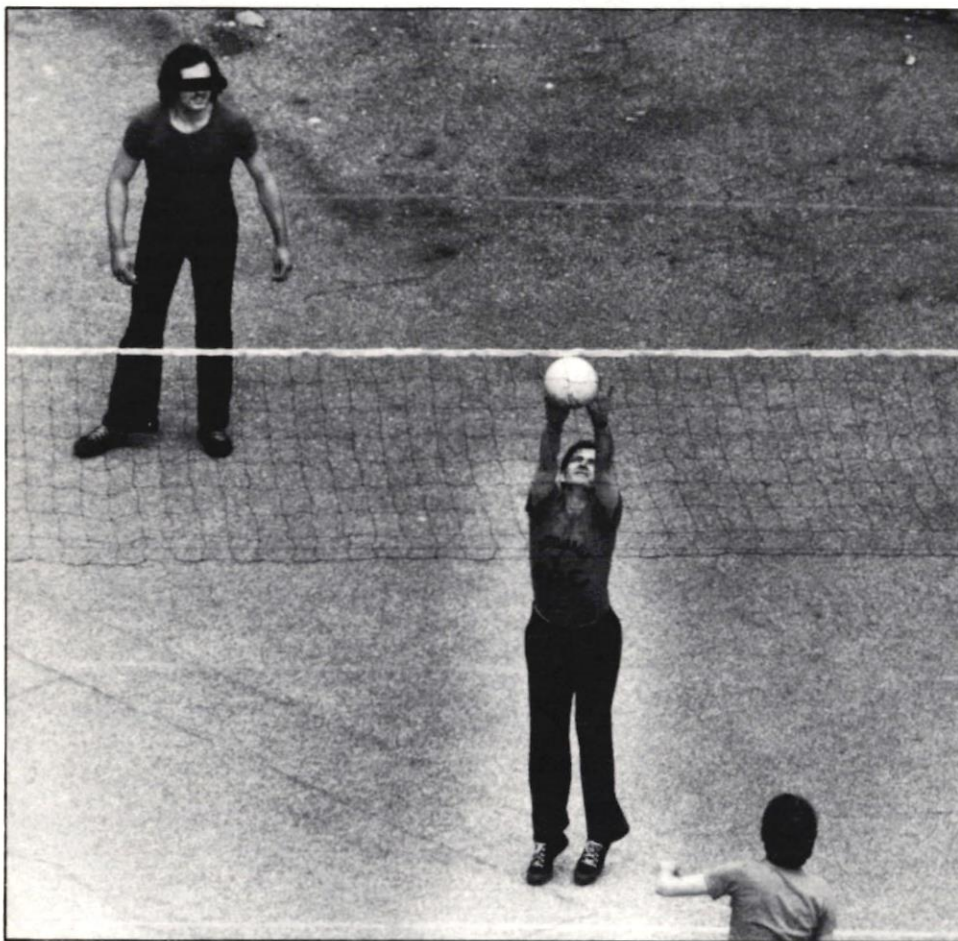
LES BILLETS DE LA FÊTE DU « PEUPLE BRETON » SONT EN VENTE DÈS À PRÉSENT. ON PEUT LES COMMANDER AU PRIX DE 30 F (C.C.P. RENNES 2365-76) EN ÉCRIVANT A LA B.P. 304, 29273 BREST CEDEX.

NOM : _____

ADRESSE : _____



La photo ci-dessous a été prise en 1976, à la prison de la Santé où Edmond Simeoni entretient sa forme en attendant des jours meilleurs...



D.R.

D.R.

FINIS LES BEAUX JOURS POUR LES ASSISTEURS-ASSISTÉS ?

POUR un coup d'essai, ce fut un coup de maître! Au soir du 8 août, toute la presse française et internationale faisait de la **réalité populaire du mouvement national corse** le fait marquant des élections pour le Conseil régional de l'île de beauté. Pour sa première descente dans l'arène électorale, la liste menée par le docteur Edmond Siméoni a marqué un point décisif et sort moralement victorieuse du scrutin: avec 10,61% des suffrages exprimés et 7 sièges, les autonomistes de l'Union du Peuple Corse brisent le monopole politique des clans.

Des élections (presque) transparentes... pour une fois

Le folklore électoral se meurt en Corse: les morts ne sont pas revenus voter cette fois-ci, et il ne semble pas que des incidents notables aient entaché d'irrégularité la procédure de vote et le dépouillement. Le gouvernement de gauche s'était engagé à assurer la régularité du scrutin et il a gagné son pari. Certes les anciennes listes électorales n'ont pas été invalidées purement et simplement, comme le demandaient les

autonomistes, avec pour chaque électeur l'obligation de demander sa réinscription; mais en confrontant systématiquement les listes électorales et les fichiers de l'INSEE, plus de 4000 personnes ont été rayées des listes pour cause d'inscriptions multiples, par exemple.

Le 8 août, plus de 80 magistrats «continentaux» veillaient au grain, tissant un réseau très dense de «rapporteurs» auprès de la commission de contrôle, prêts à intervenir à tout moment, disposant même d'un hélicoptère de la gendarmerie pour solutionner tout incident grave. Grâce à cet appareillage sérieux (et unique pour l'État français), aucune contestation d'importance n'est venue troubler le dépouillement.

Autre facteur favorable, la date retenue: elle a permis aux Corses de la Diaspora de venir voter physiquement dans leurs villages, marginalisant le vote par procuration toujours falsifiable, faisant participer des hommes et des femmes qui ne sont plus guère sous la coupe des maires et des notables du clan. Une partie non négligeable des électeurs nationalistes doit se trouver parmi ces Corses

du continent et de l'étranger, affranchis du clientélisme local qui asservit leurs parents. Pour la petite histoire, signalons qu'aucun des grands chefs politiques traditionnels n'a apprécié le fait d'avoir à faire campagne en plein été, quand le soleil tape trop fort et que les jeunes sont de retour...

La participation correcte (68,53% de suffrages exprimés) permet de croire que la nouvelle assemblée est le reflet assez exact de ce que pense le peuple corse en 1982, à trois remarques près:

- le nombre des inscrits (200.855) est presque égal à la population recensée en Corse (220.000), ce qui prouve que de nombreux expatriés (50.000) — et quelques morts et disparus, malgré les efforts de moralisation — votent dans l'île. Il s'agit là, sur une telle échelle, d'une spécificité que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans l'hexagone;

- ont voté de nombreux résidents qui ne sont pas Corses (pieds-noirs, français continentaux actifs et retraités: environ la moitié de la population insulaire est indiscutablement corse, les résultats obtenus par le mouvement

national doivent donc être resitués dans cette réalité démographique particulière;

— les indépendantistes (FLNC clandestin; Conseil des Comités Nationalistes, légal), avaient lancé un mot d'ordre d'abstention.

La défaite des clans

Nous n'avons pas la place de revenir ici (P.B. octobre 81) sur ce que représente le clan en Corse. Rappelons seulement qu'il en existe deux principaux (Rocca Serra, dit RPR; Giacobbi, dit MRG), qu'ils sont anciens puisqu'on y succède de père en fils et d'oncle à neveu depuis le XIX^e siècle, qu'ils reposent sur les services rendus (emplois, pensions, décorations) et sur les fidélités familiales à tel ou tel maire, lui-même lié à tel ou tel député. Les clans s'alimentent aux finances publiques (cf. encadré) et facilitent le départ des jeunes le retour des pensionnés, la disparition des activités productives remplacées par le tourisme et la spéculation foncière.

Le clan, c'est le cancer de la Corse; c'est aussi la mort du peuple corse.

Et le clan a mal supporté les élections

régionales: divisé, il a éclaté à droite comme à gauche, même si l'on peut voir dans cet éclatement plus une habileté tactique (ne pas perdre des voix qui ne seraient pas reportées sur des leaders vieillissants et disqualifiés, mais pouvant aller encore vers de «jeunes loups» plus capables et moins corrompus semble-t-il) qu'une cassure définitive. Les deux partis au gouvernement se sont également divisés sur des problèmes personnels complexes qui font du P.S. le grand perdant de ces élections qu'il avait pourtant lui-même organisées...

Deux listes RPR-UDF, deux et même trois listes MRG, deux listes socialistes, deux listes communistes, auxquelles s'ajoutaient encore six autres listes plus ou moins folkloriques: 15 en tout pour les partis «succursalistes» français et leurs acolytes... Ça fait beaucoup trop, et le clan ne s'y retrouve plus: l'opposition de droite — toutes tendances confondues, même ennemies — recueille 40,30% des votes contre 47,54% en juin 81 et 54,92% au premier tour de l'élection présidentielle. Du côté de la gauche, le MRG régresse à 16,99% (12 élus, sur trois listes différentes), le PC n'atteint pas 11% et stagne, le PS «officiel» s'effondre à 5,39% et le PS «dissident» à 2,41%.

Les deux clans antagonistes (MRG et RPR) ne regroupent plus que 57% des voix et aucun d'eux n'a la majorité absolue dans le nouveau Conseil régional, sans parler de leurs problèmes internes... **Le peuple corse a jugé leur gestion passée de l'île** et ne leur fait plus assez confiance pour leur donner un blanc-seing pour l'avenir. C'est très grave pour le clan qui devra partager le pouvoir mais surtout laisser à de nouveaux venus la possibilité de jeter un œil inquisiteur dans la comptabilité de la région: finies les magouilles autour des crédits publics; l'argent des Corses doit servir aux Corses et non plus aux assistants professionnels d'un peuple étouffé dans ses facultés créatrices et fraudé sur la marchandise pour le plus grand bénéfice de quelques uns. C'est cette tâche, difficile, qui attend les élus du mouvement national corse et les élus de gauche non clanistes.

Un nouveau départ pour la Corse?

Le statut particulier octroyé à l'île n'est pas l'autonomie, il s'en faut même de beaucoup... d'autant que la majorité

Le mouvement corse

L'Union du Peuple Corse (UPC) — *Unione di u Populu Corsu* — fondée en 1977, a décidé dès le mois de novembre 1981 de participer à ces élections; en décembre 1981, le Comité Central investissait le Docteur Edmond Siméoni du soin de conduire cette liste à la bataille électorale.

L'UPC se définit comme «un mouvement démocratique légal luttant pour la reconnaissance juridique du Peuple Corse et l'autonomie interne».

L'UPC qui «n'a pas hésité à condamner avec fermeté la violence indépendantiste et elle le fera, si besoin, et sans équivoque» («ARRITI» n° 794 - 10 juin 1982) et qui «a toujours dit que le Statut Particulier proposé par les socialistes était très différent — et très en retrait par rapport à elle — de l'autonomie interne, revendication fondamentale du Mouvement» («ARRITI» - n° 790 - 13 mai 1982) avait appelé à voter pour François Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle de 1981.

La décision de participation aux élections de l'UPC a été prise pour deux raisons:

«1) les élections auront lieu à la proportionnelle, la Corse formant pour la circonstance une seule circonscription électorale, ce qui permettra d'avoir un vrai débat démocratique à l'échelle de toute la Corse et d'être assuré de la représentation des divers courants politiques.

2) la certitude de l'UPC d'avoir des élus, de peser sur la politique suivie dans l'île, d'avoir accès à tous les documents, de pouvoir dénoncer le cas échéant, du haut d'une tribune officielle le colonialisme, bref de faire progresser la démocratie et les droits du Peuple Corse» («ARRITI» n° 791 - 20 mai 1982).

La liste de l'UPC compte cinq élus dont Dominique Lucchini dit «Rebellu» (ex PCF), ancien résistant et maire de Zerubia (Corse du Sud) figurant en seconde posi-

tion et Jean-Pierre Cesari, avocat, maire des Casalabriva (Corse du Sud).

Figurent sur cette liste six Corses de la «Diaspora» ainsi que de nombreux employés, enseignants et professions libérales. A signaler que l'UPC a reçu le soutien du PSU.

14.448 voix (10,61%), 7 sièges.

Le Parti Populaire Corse (PPC) — *Parti Populare Corsu* — est né au début de cette année par suite de la fusion du Front du Peuple Corse (FPC) de Dominique Alfonsi et Jean-Pierre Arrighi et du Parti Communiste Corse (PPC) de Jean-Pierre Santini.

Ce parti «s'inscrit dans la tradition du nationalisme de gauche qui allie la lutte pour la reconnaissance et les droits du peuple corse et la recherche d'une voie corse au socialisme». («Populu Corsu» n° 3 - juin 1982).

Le PPC plaide pour un nationalisme non raciste et se montre très critique par rapport à l'action du gouvernement depuis le 10 mai et au Statut Particulier:

«Si l'on excepte la libération des emprisonnés (ce qui n'est pas négligeable mais qui constitue une mesure de simple justice, rien de concret n'a été fait concernant les revendications fondamentales du peuple corse:

- pas de reconnaissance officielle du peuple corse,
- pas de mesures concernant la colonisation de peuplement,
- rien de précis sur le bilinguisme etc...

En réalité, ce gouvernement n'a pas exprimé une réelle volonté politique d'engager un processus de décolonisation.

Mais le statut particulier, dira-t-on? Ce statut n'est en fait qu'un rideau de fumée qui cache mal l'inconsistance de la politique du gouvernement et son manque de volonté d'enclencher la décolonisation. Ce statut a été imposé; il ne reconnaît pas

officiellement le peuple corse et, en pratique, va aboutir à la mise en place d'une Assemblée qui n'aura aucun pouvoir d'action sur les problèmes fondamentaux de notre peuple». («Populu Corsu» n° 2 - mai 1982).

2886 voix (2,12 %), 1 élu: Dominique Alfonsi.

Quant à la troisième tendance nationale, le «*Conseil des Comités Nationalistes*» (CCN) — *Consulta di i Cumitati Nazionalisti* — elle a préconisé l'abstention dans une conférence de presse tenue à Paris le 14 mai dernier.

La CCN née après les événements de Bastelica-Ajaccio de 1980, se veut l'expression du mouvement nationaliste révolutionnaire.

En fait, elle peut apparaître comme l'expression légale du F.L.N.C. qu'elle ne veut en tout cas pas critiquer:

«Les Nationalistes révolutionnaires clandestins du F.L.N.C. de la Corse sont une réalité que nul ne peut s'aventurer à nier ou occulter.

Nos buts sont identiques, c'est-à-dire permettre par la lutte de libération nationale, l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple corse.

Les militants de la CCN mènent une lutte publique et légale. Nos moyens sont donc différents. Mais que l'on n'attende pas de notre part une quelconque condamnation de l'action politique ou militaire du F.L.N.C. Semblable attitude ne pourrait qu'affaiblir la lutte de libération nationale et serait donc néfaste pour les intérêts de notre peuple.»

(U Ribambu, N° 27 - juin 1982)

«Ce statut est une mascarade et notre lutte nationaliste doit se situer au-dessus et en-dehors des limites qu'il fixe» (idem).

PROSPER ALFONSI ET LE CLAN

Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de la liste « Pour une région démocratique » publié par « Nice-Matin Corse », dans son numéro du 2 août.

Le Docteur Dominique-François Pelloni, d'Ajaccio, médecin-chef de la Mutualité agricole de la Corse, membre de la Commission technique de la C.O.T.O.-R.E.P., délégué-responsable du M.R.G. pour la Corse-du-Sud, informe ses amis et sympathisants de l'ensemble du département que la permanence de la liste « Pour une région démocratique », conduite par M. Prosper Alfonsi, président du conseil régional de la Corse, est ouverte tous les jours au siège de la Palmeraie, angle de la rue Général-Campi et de la rue Fiorella (téléphone: 21.72.58), Ajaccio.

Le Docteur Dominique-François Pelloni reçoit en ce lieu toutes les personnes désirant le rencontrer.

Voilà le type même de la manœuvre claniste. Que le délégué responsable du M.R.G. pour la Corse-du-Sud annonce l'ouverture d'une permanence, en donne l'adresse et le numéro de téléphone est, à première vue, parfaitement normal.

Mais le Docteur Pelloni pourrait-il dire en quoi la citation de ses titres: médecin-chef de la Mutualité sociale agricole de la Corse et membre de la Commission technique de la C.O.T.O.-R.E.P., deux organismes, d'ailleurs fort respectables en leur principe — d'assistance sociale, en quoi cette mention concerne-t-elle les élections pour l'Assemblée de Corse ?

A la lumière de ces « précieuses » indications, la dernière phrase du communiqué acquiert évidemment un sel particulier !

Le clan, c'est cela... Mais il faut une dose extraordinaire de cynisme pour en étaler ainsi les turpitudes, persister et signer.

Et la Bretagne ?

Trois constatations s'imposent à nous :

a) L'élection régionale corse a été régie par le mode de scrutin dit à la proportionnelle intégrale: il serait tout à fait anticonstitutionnel qu'un autre mode de scrutin soit retenu pour les futures élections régionales sur le continent... L'U.D.B. a d'ailleurs toujours préconisé ce mode de scrutin, le seul à être vraiment démocratique.

b) La preuve est désormais faite qu'un mouvement autonomiste est crédible quand il s'agit pour lui de se battre sur son terrain naturel, la région. Le travail en profondeur accompli par l'U.D.B. depuis près de vingt ans doit payer, comme il a payé pour l'U.P.C. et le mouvement national corse car, malgré nos différences d'analyse dues à des situations sociales assez éloignées, nos combats sont les mêmes pour la reconnaissance de nos peuples et leur libération sociale et culturelle.

c) Enfin, du bon fonctionnement de l'assemblée corse dépend en partie l'image de marque de la future régionalisation socialiste: si nos amis autonomistes de l'île parviennent à démontrer l'insuffisance technique du statut particulier, la nécessité même d'une plus grande autonomie régionale et de la reconnaissance des peuples de France ressortira elle-même et devra s'imposer à un pouvoir parisien timoré, peut être plein de bonne volonté, mais manquant sûrement de volonté politique.



Une charge de CRS, à Aléria, en août 1975.
Un temps révolu ?

socialiste de l'Assemblée Nationale a accepté, alors que rien ne l'y forçait, un certain nombre d'amendements proposés par la droite qui restreignent assez sensiblement les compétences futures de l'Assemblée régionale. La loi votée quelques jours à peine avant le 8 août est donc en retrait sur le projet gouvernemental primitif, qui lui-même était bien éloigné d'un statut d'autonomie. On peut s'interroger sur les motivations profondes des députés PS... jacobinisme pas mort, malgré les velléités de décentralisation ?

Ce qui est important toutefois, ce qui fait du test corse un événement historique, c'est que pour la première fois dans l'histoire de la République on a dérogé au principe sacro-saint de l'uniformité administrative et que la notion de « peuple corse » est apparue dans le discours officiel. Si les Corses sont différents, pourquoi les Bretons ne le seraient-ils pas ? L'insularité et le climat de violence qui régnait dans l'île avant le 10 mai 1981 sont-ils les seules racines de la différence corse ? Ce ne serait pas très sérieux de le prétendre !

Pour l'île, le transfert des pouvoirs nouveaux à une assemblée démocratiquement élue peut et doit signifier un changement de politique. Quels que soient ces pouvoirs, la balle est désormais dans le camp corse: l'UPC et le mouvement national ont réalisé une formidable campagne électorale, longue (quatre mois), en profondeur (pratiquement tous les villages ont été visités), axée sur deux thèmes principaux.

D'abord, la dénonciation du clan; ensuite, des propositions concrètes pour le développement économique, social et culturel de l'île (*). L'UPC avec 7 élus (et le Parti Populaire Corse, nationaliste de gauche, avec un élu) fera ou défera la majorité de l'Assemblée: elle est donc placée en position de force pour négocier son soutien et son programme, à moins de manœuvres des deux frères ennemis, les clans MRG et RPR...

En clair, la Corse est arrivée à un tournant de son histoire: pour la première fois depuis deux siècles, le peuple corse peut influencer sur son destin par une politique volontariste de développement autonome, adaptée aux conditions géographiques et humaines d'une île dont les ressources ne sont pas aussi négligeables qu'on l'a dit et répété à satiété depuis des générations. **Ces énergies corses peuvent se mobiliser pour la Corse**, rompre avec la mentalité « condottière », entretenue par les clans, d'expatriation et de promotion sociale à l'étranger (jadis dans l'administration coloniale ou la marine, depuis dans l'administration, la police... ou le banditisme, politique ou non). Ce statut particulier et la percée autonomiste autorisent l'espoir d'un peuple corse se prenant enfin en main: ce sera long, mais le processus est bel et bien enclenché...

J.C. Cassard.

* On peut se procurer le programme de l'UPC auprès du journal ARRITTI, BP 117, 20200 Bastia: « l'Unione di u Populu Corsu constata... accuse... propose », supplément au numéro spécial 797 du journal, juillet 1982.

LA BONNE OREILLE



L'équipe de direction de R.B.O./R.B.I.

J' SUIS partie de la bonne oreille pour écouter notre nouvelle R.B.O./R.B.I. car j'en avais un peu ma claque de me taper sur les ondes de Radio-Armorique du hard-rock, du new-wave, du super-cool ou du super-sympa (on s'y perd).

Parole donnée aux gens d'ici, quelque cinq heures de breton promises chaque jour, expériences encourageantes de Fréquence-Nord ou Radio-Mayenne: Nous, on a de la matière ici, on va pouvoir se défonce.

Et puis, ben, euh!, non, pas tout à fait la défonce, sauf avec Rémi Derrien! Là je prends mon pied, mais je le prenais déjà lorsqu'il sévissait à Radio-Armorique avec son «mesk ha mesk». On rigole bien. Ça relève le niveau des présentateurs qui s'emmêlent souvent dans leurs papiers, oublient les dates et les lieux de passage des groupes pré-

sentés et se permettent un «C'est pas grave» ou «Ne ra forzh». Ou tel présentateur chargé de l'émission de 22 heures qui s'excuse de bafouiller parce que c'est une heure tardive. Ouais, mais c'est son boulot, non? Il est payé pour que ça passe bien, qu'on ait plaisir à entendre sa voix parler, sans accroc. L'amateurisme n'est pas pardonnable dans les médias.

A R.B.O./R.B.I., c'est un peu trop amateur, côté présentateurs en tout cas. Un texte ne s'improvise pas et on sent la différence lorsqu'on écoute à l'inverse Andro rendre compte de l'information quotidienne: la touche du professionnel ça fait plaisir et je me sens rassurée car ce sont ces mêmes professionnels qui sont sur le terrain pour prendre les informations à la source et non se contenter de repiquage. Puissent-ils ne pas décevoir.

Côté brezhoneg, j'ai franchement l'impression que le compte n'y est pas: une heure pleine par jour et dans l'après-midi, c'est un peu justik car comment y inclure les plages brezhoneg-galleg même si elles sont de qualité? Et je souscris totalement à la remarque de Charlez Ar gall à qui il n'est jamais venu à l'idée de planter quelques pommes de terre dans un champ de blé. Peut-être est-il biologiquement sain de mêler certaines cultures mais à la seule condition que l'une vienne au secours de l'autre et inversement. Je voudrais croire que le français viendra ainsi donner un coup de pouce au breton, mais comment ne pas féroceement en douter?

Bref, je reste sur ma faim. J'suis pas encore convaincue et ce ne sont pas les thèmes des émissions qui viennent me rassurer car j'ai l'impression que l'on a tendance à confondre culture populaire avec création artistique. Je sais qu'il n'est pas facile d'aller farfouiller au fond de notre peuple et de découvrir ses richesses mais il suffit peut-être de se balader: que de lieux serts de légendes, que de boudodromes enfièvrés, que de jardins méticuleusement entretenus, que de chômeurs qui s'accrochent, que de travailleurs qui ont des choses à dire. Notre peuple est ancré ici et il crée chaque jour sa propre culture.

Alors, j'attends toujours. De la bonne oreille, bien sûr!

Yvonne Olivier

N.B. — Le P.B. a largement présenté les objectifs de R.B.O./R.B.I. (interview de René Abjean dans le numéro de juin). Il reviendra régulièrement sur la vie de cette première radio réellement bretonne qui n'est peut-être pas tout-à-fait ce qu'il faudrait mais qui représente une avancée réelle impensable sous le précédent septennat. Il reviendra surtout sur la place de la langue bretonne dans l'audio-visuel et sur les moyens de créer un véritable service public radio-T.V., service public dont la nouvelle radio n'est qu'une fragile esquisse. L'U.D.B. fera prochainement des propositions en ce sens.

IMPRIMERIE DE BRETAGNE

Pont-Bellec MORLAIX tél. 88.02.40

===== tous vos imprimés commerciaux et publicitaires =====



BRULERIE DE CORNOUAILLE

Le spécialiste des cafés fins

TONGA - NOUVEAU : TROPICANA 100% Arabica
TORRÉFACTION - PLONEOUR-LANVERN - Tél. (98) 87.62.81

BAR - CRÊPERIE "CHEZ TOM"

Guinness et Gueuze à la pression

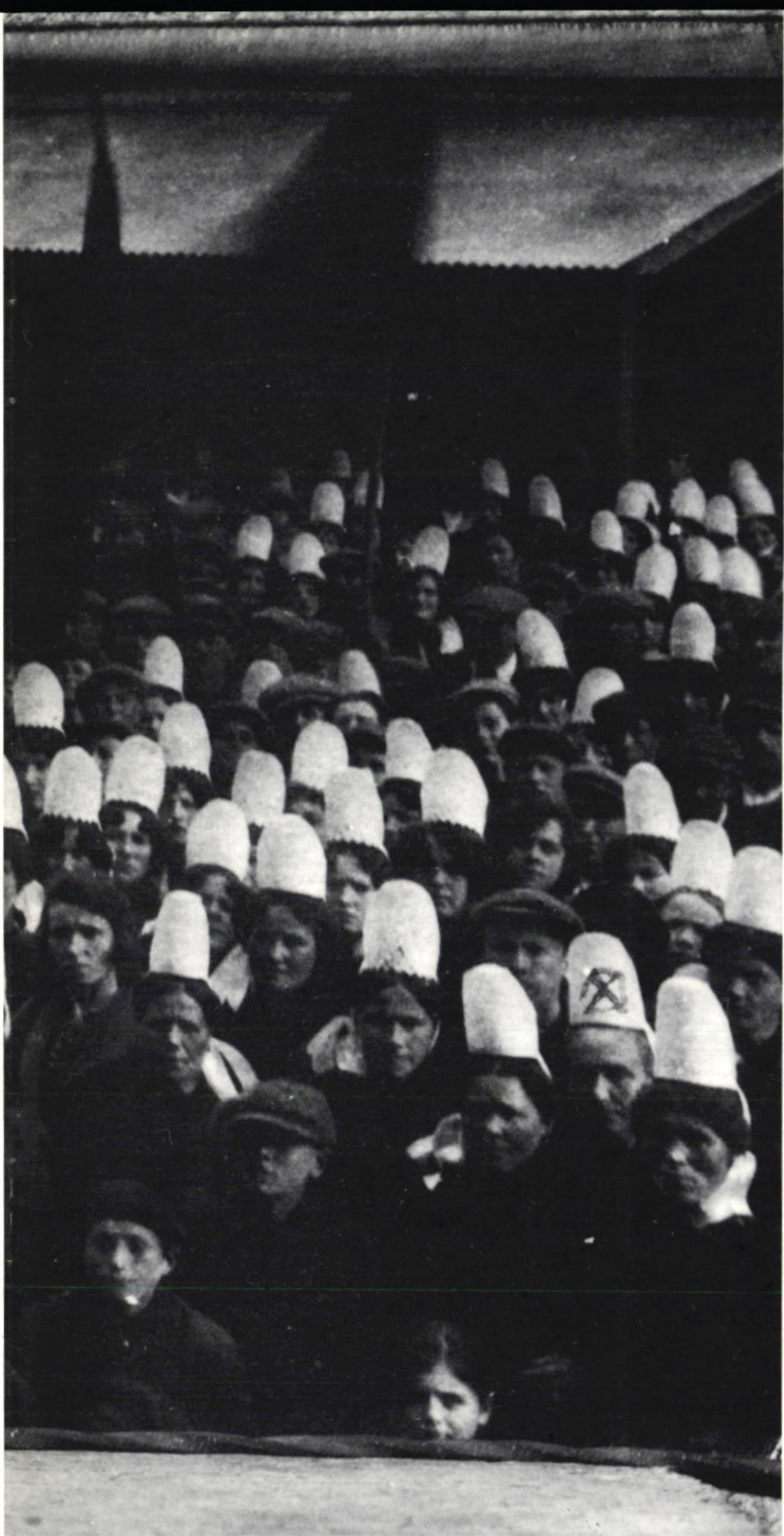
18, rue Notre-Dame - 29260 LESNEVEN
Tél. 83.15.14

Dégustation à l'étage - Crêpes à emporter



SUR LES TRACES DE YOUEN DREZEN
AVEC LA TOURNÉE DES ABERS

UN



Quand la tournée des Abers vient jouer à Pont-l'Abbé, une partie du public se voit sur scène. Enfin presque. Cinquante ans, ça fait tout de même un bail. Mais l'œil demeure vif pour revivre des événements sociaux qui ne sont d'ailleurs pas figés dans le temps. L'histoire s'est, depuis, répétée...

Le théâtre de verdure de Pont-l'Abbé mérite particulièrement son nom en ce jour de croisements (pas toujours heureux...) entre juilletistes et aoûtistes, sous un ciel superbe, aucun souffle de vent ne vient troubler l'agencement des taches d'ombres et de lumière sur les gradins de bois posés à même l'herbe. Scène et décors sont montés sans hâte d'abord à cause de la température ambiante, ensuite parce qu'ils sont dressés pour la onzième fois ce soir en quelques semaines et donc que l'économie du geste semble être un point acquis pour les manipulateurs(trices) de marteaux, cordes et fils divers.

Après dix représentations dans le Léon, la dernière se tient ici. Avec une certaine appréhension que la troupe brestoïse n'avouera qu'après coup. Lorsqu'on vient jouer l'adaptation du roman de Youen Drezen, « Notre-Dame Bigoudenn » (« Itron Varia Garmez ») sur les lieux de l'action, il y a de quoi se gratter le menton ou la nuque de circonspection.

Une démarche suffisamment originale en tout cas pour qu'on s'attarde quelque peu sur ses à-côtés. Ce qui est ébauché en compagnie de deux acteurs de la troupe, au moyen d'une mini-virée intra-muros. Durant les mois de préparation, ils ont fait partie de ceux qui sont allés rendre visite aux témoins de l'époque (fin des années 20, début des années 30), histoire de prendre respectivement la température de celle-ci.

Pas évident de leur mettre le grappin dessus. Non pas qu'ils se fassent rares, mais parce que certains d'entre eux ne sont pas spécialement casaniers. Il en est ainsi d'Étienne Durand, parti comme chaque jour faire la tournée des plages de Loctudy en bicyclette, du haut de sa quatre-vingtaine bien sonnée.

C'est bien triste...

C'est un homme encore fringant qui nous apparaît rue de la Gare. Au physique (aucune trace de fatigue de sa randonnée) et par son comportement: sa façon cordiale de vous accueillir, ses mots qui arrivent, précis. On se lance

Notre photo : manifestation dans la cour de la mairie de Pont-l'Abbé en 1925 pour protester contre le démantèlement des industries de la pêche et de la conserve en pays bigouden (coll. Noël Quere).

JOUR, A PONT-L'ABBÉ...



En haut, les comédiens de la Tournée des Abers en scène puis, en bas, entourant la sœur de Youen Drezen et Etienne Durand.

dans les raisons au : « Pourquoi ça bougeait à Pont-l'Abbé durant ces années-là ? ». Il y en a un petit paquet : « les problèmes n'étaient pas ceux de la mauvaise santé de la pêche comme à l'île Tudy ou à Loctudy, ce n'était pas ceux que connaissent les marins du Guilvinec ou de Saint-Guénolé. Et on pourrait le penser puisque la ville est près de la mer et qu'elle a son port. Non, à Pont-l'Abbé, c'était des ouvriers. Dans le bâtiment, avec des tailleurs de pierre, des menuisiers, des couvreurs qui étaient réputés dans le pays. Ils avaient même fondé une coopérative ouvrière. Dans la conserverie aussi ; là, c'était surtout des femmes qui travaillaient, à celle de Béziers notamment ».

Etienne Durand explique alors le véritable drame ressenti par cette population à la suite des fermetures en chaîne d'entreprises de ces secteurs d'activités. Un chômage d'autant plus mal vécu qu'il impliquait plus d'une fois le manque de pain.

Et puis il y avait le climat bien particulier à ce chef-lieu de canton. Outre les manifestations dues à l'effondrement économique et parfois durement répri-

mées, les blocs en place se disaient leur fait sans détours : « C'était les rouges qui dominaient sur les calotins. Maintenant, c'est triste, la municipalité est nettement de droite. Après la dernière guerre, il y a eu encore des mairies socialistes et communistes, mais elles ont fait entrer des « démocrates » qui, une fois conseillers municipaux, ont viré de l'autre bord ».

Nostalgique, à sa façon, Etienne Durand : « Il existe encore les deux bords à Pont-l'Abbé, et je suis toujours dans l'un des deux. Mais ce n'est plus la bagarre comme avant. Après la guerre de 39, les gens ont commencé à se réconcilier ».

La conversation file sur la pièce qui sera donnée dans un couple d'heures. L'octogénaire parle de l'auteur du roman (édité en 1943), dont il est également le cousin : « C'était un peu bizarre, parce que Youen avait des sympathies pour ceux de Breiz Atao et en même temps il avait des amis dans les milieux de gauche. Alors, les gens ne comprenaient pas toujours. Ça ne l'a d'ailleurs pas empêché de faire ce livre que j'ai bien aimé, même si, des fois, il enjolivait

un peu certains des événements... »

« Itron Varia Garnez », un livre dédié à trois des « Sept frères » (Jorj Robin, Jakez Riou, Yann Sohier) qui avaient planché pour un renouveau de l'art et de la littérature en Bretagne. Un livre choisi par la troupe de théâtre de la Maison pour Tous de l'Harteloire à Brest. C'est une manière de récidive, puisque l'an passé, la première « Tournée des Abers » avait retenu « L'Abbé de Penarbed » de Youenn Coïc, écrivain originaire de (et vivant à) Pont-l'Abbé.

A l'aise

Le metteur en scène, Michel Olivier expliquera comment il a conçu le découpage de l'adaptation de « Notre-Dame Bigouden ». Elle a tout d'une portée musicale : « La première ligne, c'est une bande d'adolescents à la veille de la maturité. La seconde représente le contexte économique de Pont-l'Abbé et de la région (dans son roman, Youen Drezen, en rassemblant plusieurs conflits du sud-Bretagne, a mélangé plusieurs villes dont Douarnenez et Quimperlé), avec les grèves, les manifestations, le chômage. Ensuite on passe à l'échelon français dans son ensemble après 1929. Quatrième ligne, c'est l'aspect international (Mussolini et les faisceaux, la guerre d'Espagne, etc...). Quant à la cinquième, elle concerne le mouvement Breiz Atao qui pensait que l'Allemagne allait aider à l'indépendance de la Bretagne ».

Avec comme fil conducteur, le personnage de Paol Tirili, cordonnier de son état, sculpteur de tempérament. La statue d'une madone pas comme les autres, puisqu'elle aurait pour modèle sa copine et symboliserait « la jeunesse perpétuelle de la vie... », aura quelque mal à trôner dans l'Eglise des Carmes.

Des jeunes qui voudraient bien vivre d'amour mais autrement accompagné que d'eau fraîche. Un thème, plongé dans un contexte socio-économique âpre, que les 25 acteurs développent avec un certain bonheur ce soir. Leur texte, très imagé, n'est pas évident à tenir. Mais ils l'ont suffisamment assimilé pour parvenir, sinon au naturel, du moins à se sentir à l'aise dans leurs baskets et à conduire sans problème les événements durant cent-vingt minutes. Les décalages de jeu entre eux (certains crèvent non pas l'écran mais les

LA MORT DE MICHEL OLIVIER

L'interview avait été rapide en ce dernier soir de juillet : la représentation approchait. C'est le lendemain qu'elle avait vraiment eu lieu, hors boulot, devant un apéritif. Très vite les mots avaient pris une signification commune. Comme l'amateurisme, dont nous imaginions, après avoir eu le soin de bien le re-définir, ce qu'il pouvait devenir. Les idées ne lui manquaient pas, la clarté d'esprit non plus. Ses paroles étaient autant d'interpellations qui appelaient à réagir. Elles expliquaient le résultat obtenu la veille par ses comédiens. Quelques jours plus tard, il mourait, apportant un surprenant et cruel démenti à la foi manifeste qu'il avait en la Vie.

planches avec une solide maîtrise du geste et de la parole) pourraient gêner. Ce n'est pas le cas, et ce grâce à la force du texte, à une mise en scène enlevée, à la cohésion du groupe.

Le public? Il est venu pas mal en famille(s). Celle de Youen Drezen, en la personne notamment de Clara sa sœur: «Des huit enfants, c'est moi qui lui ressemble le plus», dit-elle avant la représentation. Attention à la critique... En la personne aussi d'Yvon, son fils. Comme beaucoup des deux cents spectateurs, celui-ci dira sa satisfaction d'avoir vu une adaptation fidèle à l'œuvre du papa. Émotion aussi, ressentie de-ci, de-là, que certains avoueront de bonne grâce, d'autres s'en tirant par une boutade.

Démontage du décor puis fête: les nerfs se sont relâchés après cette dernière représentation, celle qu'il ne fallait pas loupier.

Le lendemain se passe au terrain des sports où campe la troupe. Au repas de midi, ou plutôt de quatorze heures, auquel des spectateurs ont été conviés. Longue discussion avec Clara qui parle bien sûr de son frère, mais aussi de sa mère, des travaux auxquels elle était quotidiennement contrainte. La «scène du lavoir» — très appréciée hier soir — l'a particulièrement sensibilisée: «Comment avez-vous fait pour trouver les gestes; vous avez demandé aux gens d'ici?», demande-t-elle. Une comédienne lui répond: «Pas la peine. Chez moi j'ai pas de machine à laver, je fais tout à la main.» Comme quoi...

Demain, pas possible

A la question: «Alors, cinquante ans après, vous vous êtes revus sur scène?», pas de réponse précise, mais plutôt un ensemble de touches démontrant que la troupe, même privée de l'accent du coin, a frappé juste.

La veille, proposition avait été faite de rejouer ce soir. Le bouche à oreille étant ce qu'il est, aucun problème, il y aurait eu du répondant. Difficile: pas mal de comédiens inaugurent le mois d'août par la reprise du travail. Ils ont bloqué juillet pour leurs vacances, c'est-à-dire pour la tournée. Tout comme ils ont consacré un week-end par mois depuis septembre 81 aux répétitions, à la confection des costumes, à la recherche du matériel du décor, à la conception et au tirage des affiches. N'en jetez plus.

Ces chômeurs, étudiants, enseignants, secrétaires, infirmier(s), semipro de la scène, vont même jusqu'à prendre intégralement en charge l'aspect financier de ce qui est devenu une aventure. Aventure dans le sens où l'expérience était hasardeuse dès le départ. Le Conseil d'administration de la Maison pour Tous de l'Harteloire était (et est toujours) majoritairement opposé à leurs choix, à la manière dont ils les mettent en pratique. A cela s'ajoute un budget théâtre qui a peu de rapport avec le résultat fourni. Deux aspects d'une «cuisine» intérieure qui relèvent singulièrement la sauce (bien) montée, servie au public de Pont-l'Abbé par la Tournée des Abers.

Pierre Gallais.

UNE CAPITALE POUR LES CULTURES DU MONDE...

Un festival des Arts Traditionnels, à Rennes, c'était une bonne idée. Et une réussite: depuis plusieurs années maintenant les Rennais venaient nombreux à cette confrontation des cultures de toutes les parties du monde, dans leurs formes les plus authentiques. De la culture bretonne, aussi qui y avait sa place.

Mais il faut croire qu'un tel festival n'était pas à sa place en «province»: dès l'an prochain il aura lieu à Paris, où émigre Chérif Khaznadar qui le supervisait à Rennes. C'est que la France s'ouvre — officiellement — aux cultures du monde et qu'il faut certainement que cette attitude nouvelle ait sa concrétisation à Paris, si elle veut tant soit peu être prise

au sérieux.

La maison des cultures du monde s'est en effet installée... dans les locaux de l'Alliance Française. Elle dispose, pour un début, de 500 millions d'anciens francs, et d'un personnel permanent de dix personnes, dirigé par C. Khaznadar, qui quitte donc la Maison de la Culture de Rennes.

La maison des cultures du monde, c'est une idée généreuse, née du discours de Cancun. On aurait pu penser — décentralisation et expérience aidant — qu'elle se serait installée à Rennes. Mais, même s'agissant des cultures traditionnelles et minoritaires, le phare de la ville-lumière brille encore d'un trop vif éclat. □

BRÈVE B.D.

Un nouveau succès pour la B.D. bretonne. Le Brestois Serge Monfort, à l'occasion collaborateur du P.B., vient de voir publier une histoire complète dans «Tintin» (n° 32 - 37^e année). Sur 10 pages le jeune lecteur est embarqué dans un récit de fian-

cés malheureux, de brigands superstitieux, de paysans avides et de forêts mystérieuses: tous les ingrédients pour prédire une longue vie au petit Laouen et à son corbeau Bran. Avec en prime un bon coup de patte et beaucoup de fraîcheur.

LIBRAIRIE POBL VREIZH

18, rue Auguste-Kervern
BREST



BRULERIE DE CORNOUAILLE

Le spécialiste des cafés fins

TONGA - NOUVEAU : TROPICANA 100% Arabica
TORRÉFACTION - PLONEOUR-LANVERN - Tél. (98) 87.62.81

les presses bretonnes

Z.I. « Les châtelets », PLOUFRAGAN/SAINT-BRIEUC
Téléphone : (96) 94.01.44

Imprimerie TYPO-OFFSET - FORMULAIRES EN CONTINU



Vos bijoux celtiques or et argent
Collection importante

Pierres Fines
Horlogerie - Bijouterie

Roger MINGANT

95, rue de Siam - 29200 BREST - Tél. 46.06.02



Le morveux se mouche comme un grand

Sortir une revue de bandes dessinées de près de soixante-dix pages en papier véritable, avec une couverture qui en jette un max question coloris et des planches qui tiennent la distance sans problème (à les comparer avec leurs nombreuses cousines dans cette décennie de l'image), ça s'était encore pas vu en Bretagne — et même ailleurs, hors Paris œuf corse. Maintenant si.

Dans quelques minutes, ça va fumer dans le volcan si la tribu ne se décide pas à exécuter le sacrifice habituel, à savoir jeter une femme dans le gouffre à l'attention du dieu Rûth. Mais, l'intervention de Mââr-Rhan, bellâtre culturiste, modifie le scénario: pourquoi ne pas plutôt proposer à l'appétit de la divinité un mammoth, de bien plus grande surface? Les collègues à Cro-Magnon acquiescent et c'est un mastodonte qui est balancé dans le cratère, à la grande déconfiture libidineuse de Rûth qui prend le tout sur la tronche...

La première livraison de *Frilouz* surprend, pour deux raisons: D'abord sa présentation, la qualité et la diversité des dessins font qu'il soutient tout-à-fait la comparaison avec des *Circus*, *Fluide glacial*, et autres (*A suivre*). Une tenue qui peut s'expliquer par le fait que ceux susceptibles de sortir un tel canard

étaient en nombre suffisant. «L'idée remonte à un peu plus d'un an et demi», explique Gégé. «On a fait une réunion générale à Carhaix et là il y avait un bon échantillon de la cinquantaine d'auteurs habitant et dessinant en Bretagne. On est sans doute la seconde région en France, après Paris, à avoir sur place autant de scénaristes et de dessinateurs.»

Un tel constat trouvera sa première concrétisation six mois après Carhaix avec la réalisation d'un numéro 0 sur le thème de Bécassine. Bien que non publié, ce numéro prouvera la possibilité de créer un support de B.D. en Bretagne: les auteurs avaient répondu à l'appel et déliré de concert sur un sujet pas facile-facile, car ultra utilisé (et à quelles fins...)

Créneau

Seconde raison de la (bonne) surprise de *Frilouz*, c'est que tout en tenant la route, il est différent de ses cousins hexagonaux. Bêlom s'en explique: «On s'est posé la question de savoir s'il fallait publier ou non des nouvelles. Le problème, c'était bien sûr de trouver des textes qui cadrent avec l'esprit du journal. Mais c'était aussi que ça ne correspondait pas à notre première démarche qui, est toujours, de faire un canard de B.D.»

Rien que des B.D., ajouterait-il volontiers, mais la législation en ce domaine exige un pourcentage minimum de



Paulius

textes par rapport à une quantité d'images donnée, pour l'inscription à la commission paritaire.

Après les promesses d'un sponsor qui se sont ramassé la figure, puis «un bon coup de pied au cul» pour se décider à sortir le numéro 1, c'est en juin dernier que la revue a démarré à l'occasion du festival de B.D. de Saint-Malo. Avec donc ce créneau, bien particulier de faire un «max de bédés» et qui, en tant que tel, doit pouvoir permettre au journal d'élargir sa zone de diffusion, qui pour l'heure se limite aux cinq départements bretons et à Paris.

pb.service

Parution assurée des annonces de fêtes, spectacles, stages et offres d'emploi, si elles parviennent au journal avant le 15 du mois précédant la parution.

- **Nettoyage de rivière:**
Avec l'A.P.P.S.B., sur le Gouët les 25 et 26 septembre; sur le Scorff les 11 et 12 septembre; sur le Tarun les 25 et 26 septembre.
- **Festou-noz:**
Le 25 septembre à la salle des Fêtes d'Erbrée, près de Vitre, avec Sonerien Du et Mezambine.
Le 11 septembre au foyer loisir et culture de Berné, près du Faouët, avec Miniou, Quéré, Le Gall, Michel Billard (Cajun), Bédé, Guégan.
- **Kergist:**
Sera le 11 septembre à Berné (56).
- **Livres:**
6^e Festival du Livre vivant, jusqu'au 18 septembre à Fougères. Exposition, débats, spectacles, chansons.
- **Ella Fitzgerald:**
Sera à Nantes le mardi 28 septembre à 21 heures à la salle de Beaulieu.

MEUBLES ANCIENS

Christian Bodros répare et vend des meubles anciens à Bothuan en Commana, 29237 — Tél. 98/78.90.12.

Ella Fitzgerald le 28 à Nantes



Béloom précise les données: «Il y a cinq ou six titres de bandes dessinées en France pour peut-être un millier d'auteurs. Soit ces canards passent à deux cents pages et font le plein de dessinateurs. Soit ils ne le font pas et il y a possibilité de créer des supports. Autant qu'on en bâtisse un nous-mêmes.»

Il n'en demeure pas moins que le lancement de *Frilouz* est encore au stade du pari. La constitution d'un capital, la mise en place d'une administration ne sont qu'ébauchées. Et si la matière est là, elle implique des contraintes: la quinzaine de dessinateurs et scénaristes qui tourne actuellement ne sera sans doute pas suffisante. Comme l'explique Gégé, l'équipe sera amenée à s'étoffer: «Il est évident que lorsqu'une série est finie, il en faut une autre de prête et elle ne sera certainement pas du même auteur. On peut alors très bien envisager de passer à une quarantaine de collaborateurs. Seulement, il faudra qu'on puisse se payer. Si ce n'est pas le cas, tel ou tel reprendra ses cartons et ce sera chacun pour soi vers les circuits traditionnels comme (*A suivre*), *Circus*, etc...»



Inutile de dire que, durant ces deux derniers mois, les résultats des ventes en kiosque du numéro 1 du «Petit morveux» étaient attendus avec intérêt. D'autant plus que décision devra être rapidement prise de passer de bimestriel à mensuel, et dans un second temps, d'augmenter sensiblement le tirage.

Le tout étant de tenir les promesses de la première fournée. De consolider, par exemple, le «dossier» du journal, ou plutôt le thème autour duquel phantasme ou délire une partie de l'équipe: «On n'a rien inventé, on prend les bonnes choses qui ont été faites et on les arrange à notre façon», dit Gégé. «Le thème, c'est une façon de faire un lien, d'avoir une tenue au niveau du journal. Il crée l'esprit du groupe.»

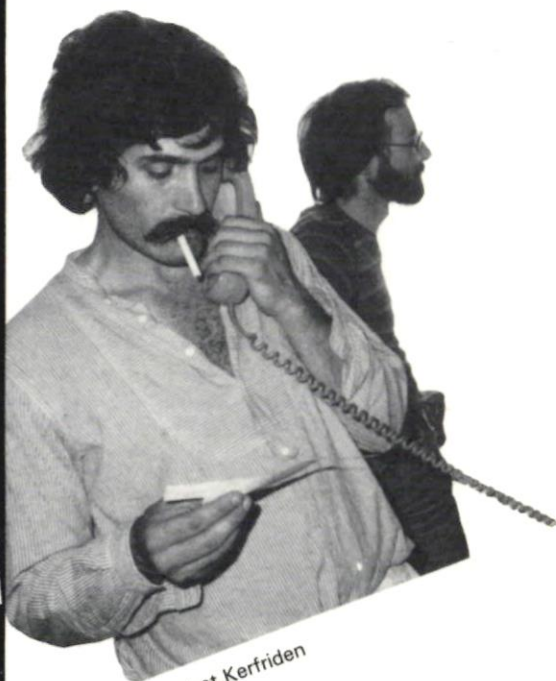
Après le «Spécial prophéties» (dont «La pythie qui vient en mangeant», complètement dingue du dénommé Nono), c'est un «Spécial premier flirt» qui déménage ce mois-ci dans le second numéro: histoire de rappeler de bons (ou de cuisants) souvenirs aux estivants de retour. En sus, on pourra trouver dans la suite des séries, des dessins inédits de Pierre Etaix, des articles sur Jerry Lewis et sur New-York. On ne vous dit pas «A vos mouchoirs»: c'est pas tellement le genre de la maison...

Dernière chose: comme son nom ne l'indique pas, *Frilouz* s'adresse à un public dont les douze ans sont révolus, mais vous pouvez descendre la barre si ça vous chante. Question de tempérament, quoi.

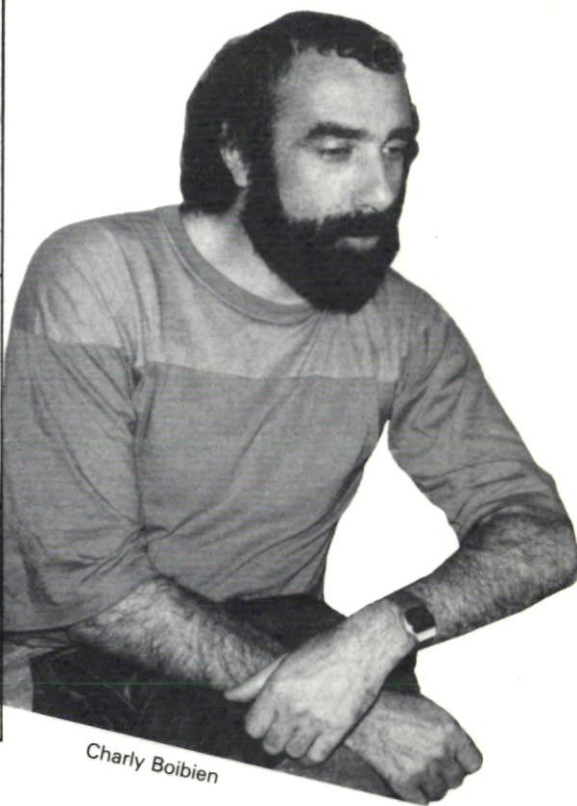
Pierre Gallais.



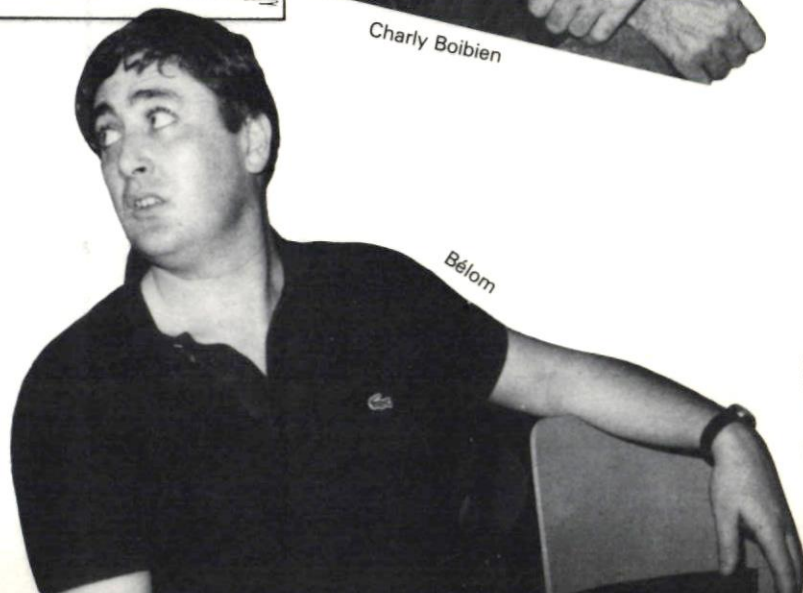
Charly Boibien



Gégé et Kerfriden



Charly Boibien



Béloom

FOLKLORE :

Un centre européen à Llangollen

La petite localité de Llangollen, dans le nord du pays de Galles, est le théâtre, chaque année, d'un des plus célèbres récitals de musique et de poésie d'Europe, connu sous le nom d'Eisteddfod. Le choix de Llangollen constitue en soi un hommage aux qualités musicales des Gallois, dont on s'accorde à reconnaître qu'ils sont parmi les meilleurs choristes du monde.

Cette année, l'Eisteddfod a pris une dimension nouvelle: sur les bords de la rivière Dee, qui coule près du site du festival, on vient en effet d'ouvrir le centre européen de recherche et d'études folkloriques. C'est là, peut-être, un titre bien grandiose pour désigner une ancienne école primaire réaménagée, qui comprend aujourd'hui une salle d'exposition, des salles de conférence et une cafétéria, mais les ambitions du Centre sont grandes: il espère attirer bientôt la fine fleur des spécialistes européens du folklore venus y écouter l'enseignement de spécialistes plus grands encore.

A l'origine, une idée commune de l'Institut gallois du Nord-Est et du Conseil municipal de Clwyd et qui trouve sa première réalisation deux ans plus tard. Entre temps, le projet a trouvé de nouveaux appuis dont ceux du British Council, du Musée national du Pays de Galles, du Comité gallois du tourisme ainsi que que de la Commission de la main-d'œuvre. C'est cette dernière qui a fourni gratuitement la main-d'œuvre nécessaire à l'aménagement de l'école, pour

une valeur de quelque 20.000 livres sterling. Ajoutons enfin que les initiateurs du projet espèrent obtenir une subvention de la Communauté Européenne, en vue d'élargir la gamme des conférences à inscrire au programme du Centre, au cours des années à venir. Et Steve Nott, membre du conseil municipal de Clwyd de déclarer: «**Les amoureux du folklore ont souvent tendance à se spécialiser dans des secteurs bien déterminés et à ne plus rien voir au delà. Nous espérons que le Centre permettra d'élargir leurs horizons en y introduisant une dimension européenne.**»

Les premiers cours (d'une durée de deux semaines et d'un coût de 200 livres sterling) ont attiré une trentaine de participants. Ceux-ci ont été accueillis par une exposition mise sur pied par les enfants des écoles locales et intitulée «Le dragon en Europe». Le dragon — précisons-le — est l'emblème du Pays de Galles et les écoliers ont voulu démontrer quelle part importante il a dans le patrimoine folklorique de l'Europe entière.

L'intérêt suscité par le folklore au niveau européen n'est pas chose nouvelle. Mais il s'est trouvé renforcé et confirmé récemment grâce à l'adoption par le Parlement européen d'un rapport de M. Gaetano Arte (socialiste, Italie) demandant que soit promulguée une charte des cultures régionales minoritaires de l'Europe.

Eurofocus

TOILES COUSUES : Délivrance...

Il y a quelques années, le «Peuple Breton» avait publié un article très intéressant intitulé: Existe-t-il une peinture bretonne? Plus récemment, la grande presse a posé à propos des «Tombées de la nuit» de Rennes, la question: est-ce que créer en Bretagne, c'est créer breton? Eh, bien, je crois qu'il faut répondre: pas nécessairement. Car il existe en Bretagne ou ailleurs une expression artistique à la sensibilité authentiquement bretonne, fut-elle aux antipodes des ports, des bateaux, des homards et des paysans en costumes traditionnels. Cette sensibilité peut bien sûr s'exprimer dans le canevas des arts traditionnels, on pense ainsi à la récente exposition d'Anaig Le Doaré à Rennes, à Talcoat, ou aux laques de Skala; mais cette manière de sentir les couleurs, les rythmes et les tensions intérieures d'une réalité, on peut la retrouver dans l'art le plus abstrait, dans des toiles cousues, par exemple.

Elle est le fait d'une artiste octogénaire de l'Aber-Wrac'h, Marie-Renée Chevallier-Kervern, dont le fougueux

talent embrasse l'univers avec une véhémence et une exaltation toute celtique. L'univers? Oui, c'est-à-dire tout: une machine à écrire, Téhéran, les bruissements du soir, une manifestation, un cavalier arabe, Plougastel, la mer Caspienne, la mort, le feu, la naissance, Ménéham et la lassitude du soir, pour reprendre les titres de ses toiles. On reste pantois devant tant de lyrisme et d'embrasement, tant d'explosions de couleurs et de rythmes surgis d'un tourment que l'on pressent spirituel.

Ceux qui verront cette exposition ne pourront oublier de sitôt ce cheminement de toiles cousues, aboutissement d'un art parfaitement maîtrisé, qui se tient à la frontière «du monde visible et du monde invisible» pour reprendre le beau poème d'Alan Stivell. Nous sommes loin des besogneuses imageries d'un régionalisme de sous-préfecture, car la voie ouverte par le talent de Marie-Renée Chevallier-Kervern pourrait, je crois, s'appeler délivrance.

René Abaléa.



AU VIEUX QUARTIER
DE LA PLACE AU BEURRE

Cissages de Locmaria

G. et J.-M. LE BERGE
15-17, rue du Salé
Tél. Magasin 95.41.51

Vêtements - Poteries - Bijoux - Laines
Artisanat Traditionnel et Contemporain



188, rue Jean-Jaurès - BREST

Toute l'Audio-Visuel
Magnétoscope - Caméra
Duplication - Location
Transfert - Télécinéma

Téléphone : 44.32.79 et 44.84.65

Roazon
krampouezh
mat...

"tí Loík"
32, rue de la Visitation
Tél. 79.00.83



centre d'informatique
et d'enseignement

16, rue de l'Harteloire - 29200 Brest
26, Bd Herault - 22000 Saint-Brieuc

TOUTES PRESTATIONS DE SERVICE EN INFORMATIQUE

- Ses systèmes de saisie de données, contrôlés
- Disquettes, bandes, cartes. (Transmission)
- Programmation
- Distributeur : Supports magnétiques, tout classement informatique

FORMATION PROFESSIONNELLE

- CONTRAT DE FORMATION CONTINUE AVEC ENTREPRISES
- OPÉRATRICES DE SAISIE : Disquette, bandes, terminaux
- PROGRAMMEURS DE GESTION : (Cobol, Basic) Travaux pratiques sur ordinateurs

ABONNEZ-VOUS

LE PEUPLE BRETON

B.P. 304
29273 BREST CEDEX

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
 - ordinaire : 70 F (1)
 - de soutien à
partir de : 90 F (1)
 - étranger : 85 F (1)
 - étranger par avion : 105F (1)à partir du N° inclus

- Ci-joint le règlement par
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS

POBL VREIZH

en langue bretonne

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

- Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
 - ordinaire : 50 F (1)
 - de soutien à
partir de : 60 F (1)
 - étranger : 60 F (1)
 - étranger par avion : 75 F (1)à partir du N° inclus

- Ci-joint le règlement par
 - chèque postal (1)
 - chèque bancaire (1)
 - mandat-lettre (1)

C.C.P. RENNES 2746-79

(1) Rayer la mention inutile

EN FAISANT DES ABONNEMENTS AU P.B.

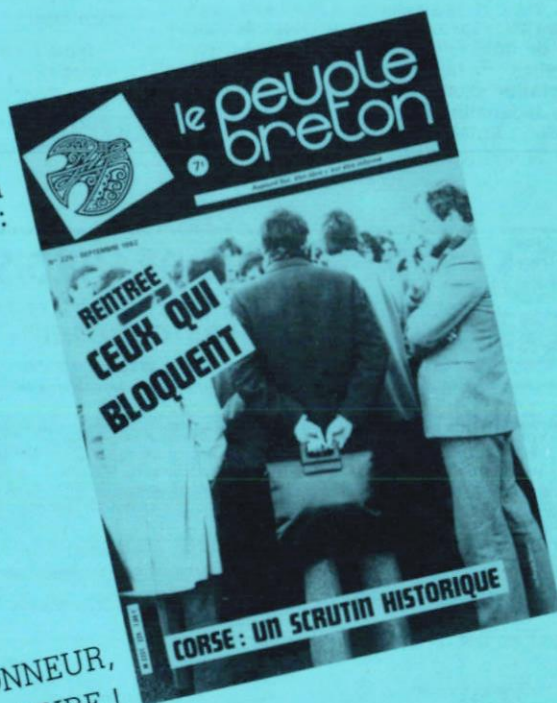
GAGNEZ DES VOYAGES EN GRANDE BRETAGNE !

- Cinq voyages en Grande-Bretagne à gagner ! De nombreux autres lots !
- Qui peut gagner ? Tout le monde !
- Comment gagner ? En faisant le maximum d'abonnements d'ici la fête du Peuple Breton le 2^e week-end d'octobre !
- Tout compte : les abonnements, les réabonnements, même le vôtre !
- Comment faire ? Nous transmettre les abonnements accompagnés du règlement. Si vous voulez plus de facilités, demandez-nous un « Carnet d'Abonnements » tout imprimé. Indiquez également votre nom !
- Des prix spéciaux :

— **Un transistor à celui qui menait fin juillet. Les comptes sont faits : c'est Fañch Kerrain qui décroche la timbale.**

— **Un voyage en Grande-Bretagne à celui qui était en tête fin août ! Au vu des premiers résultats, la concurrence est sévère...**

Pour multiplier
vos chances,
le slogan
reste inchangé :



ABONNEUR,
DE BONNE HEURE !

N.B. - Ce concours n'est interdit, ni aux personnels du journal ni à leurs familles ; ni aux lecteurs épisodiques et à leurs familles ; ni aux Bretons émigrés ou en vacances ; ni aux bretonnants de naissance.

Aucun règlement n'a été déposé devant huissier (pour plus de sûreté...).

Transmettre au fur et à mesure les abonnements faits, sans oublier votre nom, à : « Le Peuple Breton », service des abonnements, B.P. 304, 29273 Brest Cédex.



COURRIER DES LECTEURS

Nous remercions ceux qui nous écrivent. A noter que, conformément aux usages dans la presse, nous ne publions que les lettres qui nous parviennent signées. Nous pouvons toutefois préserver l'anonymat des auteurs lorsqu'ils en manifestent le désir.

Tri Yann et le Gallo

Il m'est difficile de vous reprocher quelque chose, tant est grand mon plaisir de recevoir chaque mois «le Peuple Breton» et de découvrir notamment l'excellente rubrique «Un jour avec...» de Pierre Gallais.

Je souhaiterais cependant faire une mise au point concernant les pages consacrées à Tri Yann dans le numéro 224. Il est dit, page 26: «Et puis il y a des textes en breton, gallo, français...» Or, Tri Yann n'a jamais chanté en Gallo et surtout pas dans le magnifique album «Suite galloise» où n'apparaît qu'un français légèrement truffé de prononciations du terroir:

*«C'était un joyeux drille,
du bourg de Ruffigneu
Qui allait voir les filles,
les filles de Rongeu...»*

C'est très regrettable, à mon avis, qu'un groupe de cette envergure ait laissé délibérément de côté l'une des deux langues traditionnelles de la Bretagne. Alors, à quand l'adaptation d'un poème de Gabriel Le Coq ou de Jacqueline Rebours? La récente parution de «l'Anthologie de littérature galloise contemporaine» (très bien présentée par

Jean-Jacques Monnier) leur donnera, je l'espère, l'inspiration qui leur a manqué jusqu'ici dans ce domaine.

Aù vrae pllaesir de vair bëntôt
votr prechaen limero.

J.-Y. Bauge
Parigné.

L'Irlande oubliée?

La grande Angleterre a gagné la guerre des Malouines (ce qui a pour conséquence un peu plus de morts sur la conscience de madame Tas de Chair). Une guerre de prestige menée avec beaucoup d'habileté quant à l'orchestration de l'information.

Mais savez-vous que la Grande-Bretagne est ailleurs en guerre, cela depuis une douzaine d'années? Qu'elle s'y enlise et qu'aucun tapage n'est fait sur cette dernière?

Mais il est vrai que l'Irlande n'est plus à la «mode».

Devons-nous donc conclure qu'il s'agit là d'une guerre honteuse pour la plus vieille «démocratie»?

Honteuse la Grande-Bretagne l'est sans aucun doute. Il n'y a en effet pas lieu d'être fier lorsqu'on tire à vue sur des gosses, quand on parque comme des animaux des êtres humains dans leurs quartiers (il est vrai que les habitudes ne se perdent pas comme cela: ex. l'Afrique du Sud). Honteuse car il est interdit de photographier les engins blindés qui circulent constamment dans les rues de Belfast. J'en sais quelque chose pour avoir tenté le coup; quatre soldats m'ont traîné à une vitesse éclair dans leur caserne, fusils dans le dos. Intimidation à la clé: quatre fusils sur le ventre, matraque tendue à 5 cm de mon nez pendant l'interrogatoire; sac fouillé because la «french propaganda d'un pays socialiste» et au passage pourquoi pas 60 livres «empruntées» dans mon portefeuille pour rincer sans doute la dalle de ces vaillants guerriers. Pellicules photos évidemment confisquées (une photo qui me revient donc à environ 770,00 Frs).

De plus, fière Angleterre, fille susceptible, son Ambassadeur en France ne s'est-il pas offusqué considérant que le fait de la municipalité du Mans de donner le nom de Bobby Sands à une rue constituait une injure grave à l'égard de sa patrie.

Mais, l'Irlande n'étant plus à la «mode», l'information sur cette guerre est remise au rang des faits divers très anodins, malgré ses morts, ses crimes sectaires, ses tortures physiques et morales, etc...

Parlons donc encore d'Europe Unie quand tous les gouvernants du vieux continent jouent la politique de l'autruche.

M. Le Heurt,
Kremlin Bicêtre.



IMPRIMERIE DE L'IROISE

Rue François-Lettré, BREST - Tél. 02.28.74

OFFSET - QUADRICROMIE

Dépliants - Catalogues - Périodiques - Affiches

VINS de PROPRIÉTÉS* en CUBITAINERS

A partir de 4,95 le litre non logé

«La Vie de Château», 82. av. de la Libération, QUIMPER - Tél. : 90.70.97

* Appellation vin de table, vin de pays, VDQS provenant de propriétés et caves coopératives exclusivement

**BROCHURE
AGRICOLE**

On peut la
commander à :

U.D.B. B.P. 304
29273 BREST CEDEX

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

Nombre d'exemplaires :

Prix unitaire : 20 F (1)
Prix de soutien : 50 F (1)

règlement par • chèque (1)
• C.C.P. (1)
• Mandat (1)

C.C.P. RENNES 2365-78

(1) Rayer la mention inutile

CONFISERIE

«Au Pierrot Gourmand»

Grand choix de bonbons
rayon diététique

11, rue Maréchal-Joffre
RENNES - Tél. 30.83.26

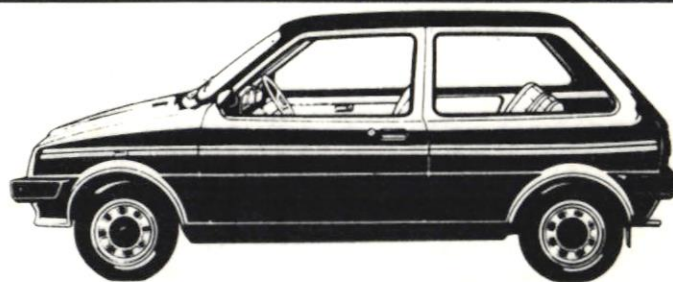
imprimerie du cap

Typo - Offset

5, rue René Laënnec - pont-croix
tél. 70.41.67

René Guillou vous propose

La **MÉTRO**
modèles 4, 5 et 6CV à partir de:
28.900^F *



* Prix clés en main an 1.08.82

KEMPER AUTOMOBILE

13, Av. de la Libération
Tél. : 90.18.49 - QUIMPER



Leyland

SÉBASTOPOL AUTOMOBILE

56, rue Sébastopol et 231, rue J.-Jaurès - BREST
Téléphone : 44.70.48 - 44.19.79 et 80.17.59



SNACK-BAR
Place de la Liberté
Téléphone : 80.19.19
Ouvert de 12 h. à 24 h.



SNACK-BAR
RECOURANCE
Téléphone : 45.08.50
Ouvert JOUR et NUIT



CARAVANING : NAUTISME

CAMPING : PLEIN-AIR

SPORTS

L'Hermitage, route de Gouesnou, **BREST** ☎ 02.28.77

CRÊPERIE ty-BREIZ

ses spécialités. krampouz ha jistr-mañ

15, rue duquesclin

tél. 37.91.20

lannion



2, str. ar Roue Gralon
KEMPER

*Embannadurioù ha levrioù breizheg
Pladennoù hag artizanelezh keltiek
Gweltas ar Fur
Tél. 95.42.82*

Ets LUCAS

Bières - Fuel
Tél. 93.12.84 **CARHAIX**

« **Kronenbourg** »

Dépôt Exclusif Agréé

FOIRE-EXPOSITION DE PONTIVY

30 Septembre - 4 Octobre

CONCOURS AGRICOLES

**INTERDEPARTEMENTAL
CHAROLAIS**

(pour la 1^{re} fois en Bretagne)

les 30 Septembre et 1 Octobre

**SPECIAL PIE ROUGE
DES PLAINES**

les 2 et 3 Octobre

**CONCOURS DEPARTEMENTAUX
les 2 et 3 Octobre**

400 STANDS - 20 000 m² AIR LIBRE

PAGE HUMOURISTIQUE OUVERTE À M. LE MINISTRE DE LA MER

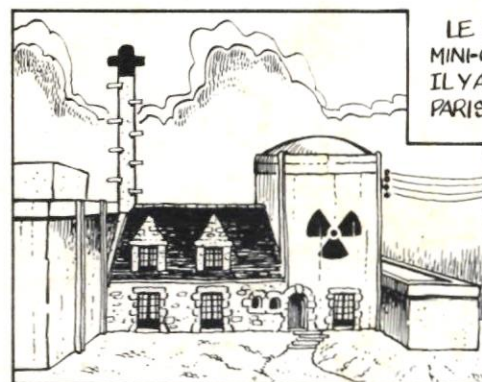
Tout d'abord, M. le Ministre, avouez que l'été n'a été (!) rose pour personne : la cri-

se, le blocage, l'essence, les naturistes encore et toujours à l'index, et puis...



... ce fameux rapport sur les résidences secondaires ! Les bourgeois du coin ont frôlé l'infarctus !

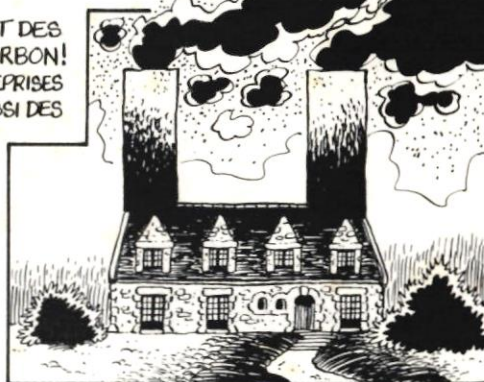
... et pourtant qu'est-ce qu'on s'amuserait avec ces baraquas, inutiles 11 mois sur 12 !



Le reste de l'année, on en ferait des mini-centrales, nucléaires ou à charbon ! Il y aurait du boulot pour les entreprises parisiennes et les C.R.S., et puis aussi des manifs, et vous seriez...



avec nous, M. le Ministre comme au bon vieux temps !



Ensuite vous êtes inter-
nu, M. le Ministre, au milieu de cette mélasse estivale, et alors là **CHAPEAU!** comme la nuit du 4 août (89 bien sûr) !



Il y eut bien quelques îlots de résistance...



Bon ! moi je m'tire au Mexique !! vous v'nez les p'tits ?

... mais pffuiittt, balayé tout ça !
Et à ce propos, M. le Ministre, en vacances au pays breton, j'ai vu de Cancale à Pornic en passant par Brest des kilomètres de plages privées avec murs en béton, barbelés, mines, D.C.A., etc...



Les goélands mont même dit qu'ils étaient interdits de vol au dessus de ces plages !! Pire que la Côte d'Azur ! Alors, M. le Ministre de la Mer, quand prenez-vous votre bulldozer pour nous raser toutes ces conneries ? !

MONFORT (3)